



DOSSIER

Mais que fait la police ?

Nocturne en préfecture
Un portfolio de Jean Larive

Le passeur d'âmes
Dans le cimetière de Sfax

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention les militants et militantes de La Cimade se confrontent à une multitude d'histoires dramatiquement absurdes. Cette rubrique est dédiée à ces histoires et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à causescommunes@lacimade.org

Vu à la cour d'appel de Paris

Le président de la cour s'adresse à un ressortissant irakien dont il vient de confirmer la prolongation du maintien en rétention, légalement fondée sur la « perspective raisonnable » de l'expulsion de cette personne : « Il est vraisemblable que dans 45 jours vous soyez dehors, car je doute qu'on vous renvoie en Irak ». En d'autres mots : « je vous maintiens en rétention car il y a des chances que vous soyez expulsé en Irak, mais ne vous en faites pas, il n'y a pas de risques que vous soyez expulsé en Irak ». Implacable.

Publié dans la crazette n°12

Efficacité à tous les coûts, un coup porté au droit à la vie privée et familiale

Ali vit en situation régulière en Espagne depuis 17 ans avec toute sa famille (épouse, fils, parents). Interpellé sur un chantier en région parisienne, il remet son titre de séjour espagnol, son passeport marocain, et explique qu'il ne s'opposera pas à un retour en Espagne. L'arrêté préfectoral pris à son encontre indique d'ailleurs que les autorités espagnoles sont saisies d'une demande de réadmission le jour même. Pourtant, deux jours plus tard, c'est à Casablanca que la préfecture cherche à expulser Ali. Après avoir réussi à refuser ce vol réservé pour rien aux frais du contribuable, Ali sera finalement renvoyé en Espagne, après 14 jours de rétention et une belle frayeur.

Publié dans la crazette n°12

Où renvoyer un Algérien qui est en procédure asile en Allemagne ? Au Maroc.

C'est en tout cas la réponse saugrenue qui est venue à l'esprit de la préfecture de la Somme, dont les fonctionnaires n'auront sans doute pas cherché à déchiffrer cette mystérieuse langue germanique qui apparaît sur les documents de Rachid. S'ils l'avaient fait – ou si, tout simplement, ils avaient cru ses déclarations en audition –, Rachid ne se serait de toute évidence pas retrouvé avec une OQTF à destination du Maroc. Et pourtant, il est bien demandeur d'asile outre-Rhin, simplement de passage en France pour célébrer l'Aïd-el-Kébir auprès de membres de sa famille. Un recours d'une page suffira à faire reculer la préfecture d'Amiens, qui remet Rachid en liberté avant même son audience devant le juge administratif.

Publié dans la crazette n°12

EXPULSIONS SANS RETOUR À CHARLIE

Lors du massacre du 7 janvier à Charlie Hebdo, ce ne sont pas seulement des dessinateurs irremplaçables qui ont été exécutés, mais aussi des défenseurs infatigables des migrants, des exilés, des réfugiés, des sans-papiers. Un engagement antiraciste vieux de 40 ans que les plus jeunes dessinateurs ont perpétué dans le journal, mais aussi en dehors, par leur investissement personnel.

En février 2008, Charlie ouvre ses colonnes au Réseau éducation sans frontières (RESF) : la rubrique « l'expulsé de la semaine », illustrée chaque semaine par un dessin. Un recueil donnera naissance à un livre vendu au profit de RESF : *Sarkozy m'a expulsé*. Un an plus tard, Charlie fait partie de ceux qui se mobilisent contre le délit de solidarité, Charb participe activement aux manifestations contre le démantèlement des familles, et dessine en direct en compagnie de Riss durant les « 6 heures pour les droits des enfants et des familles sans papiers » organisées par RESF.

La grève des 6 804 travailleurs sans-papiers recueillera évidemment leur soutien et, Charb, Tignous et Honoré n'hésiteront pas à parrainer trois jeunes majeurs sans-papiers de Seine-Saint-Denis.

Compagnons fidèles pour la défense des droits des étrangers, avec leurs coups de gueule et leurs coups de crayons, nous continuerons sans eux, mais ils nous manquent déjà.

Clotilde Maillard, RESF

LE TRAIT DE... CHARB

Charb commence à dessiner dans le journal de son lycée, il rejoint La Grosse Bertha puis fait partie de ceux qui ont refondé Charlie Hebdo en 1992 avant d'en devenir le directeur de publication en 2009. Charb a dessiné pour de nombreuses associations antiracistes comme le MRAP ou RESF, publié dans l'Écho des savanes, Fluide glacial, Télérama, L'Humanité, etc. Il avait 47 ans le jour de sa mort le 7 janvier 2015.



Regards

6 **Actualités**
Lycéens sans abri
Les résistances s'organisent

8 **Reportage photo**
Attente nocturne en préfecture
Ils bravent le froid et la nuit des heures dans l'espoir d'un entretien



10 **Point chaud**
L'asile en Guyane
Des réfugiés irakiens frôlent l'expulsion

11 **Initiatives**
CNDA
Un coaching pour les réfugiés avant les audiences

13 **Juridique**
Droit d'asile
Vers une nouvelle procédure en rétention

Le dossier

14 **Mais que fait la police ?**



Confrontées à la police dans leur parcours migratoire, les étrangers sont souvent les victimes d'une politique discriminatoire : violence, mise à l'écart, contrôle au faciès, politique du chiffre, rentabilité

19 **Point de vue**
Le racisme policier
Par Fabien Jobard, CNRS, Centre Marc Bloch (Berlin)

20 **Actions**
Calais
Harcèlement policier sans relâche

23 **Débat**
Pourquoi l'immigration est-elle devenue un sujet policier ?
La police joue un rôle incontournable dans la politique migratoire, quelle est sa responsabilité ? Pourquoi des dérapages existent-ils et en quelles proportions ?

Trajectoires

26 **Parcours**
Le passeur d'âmes
À Sfax, Père Jonathan accompagne les migrants, qui ont perdu la vie en tentant de rejoindre l'Europe, jusqu'à leur dernière demeure.



27 **La chronique**
Les pharisiens au balcon
par Hervé Hamon

29 **Carnets de justice**
Bonjour... 20 jours !
Juge des libertés et de la détention : une audience ordinaire au tribunal de grande instance de Toulouse

Expressions

30 **Rencontre**
Une vie d'engagement contre la répression policière
Historien et militant, auteur de nombreux livres sur la police, Maurice Rajsfus a animé pendant vingt ans le bulletin *Que fait la police ?*

31 **À lire, à voir**
Une bande dessinée, un livre jeunesse, une revue, un livre et des films pour un autre regard sur les migrations

35 **Sur le web**
Une Odyssée moderne
Un projet artistique pour rendre visible la migration au féminin



Édito

Où sont les responsabilités ?

Les violences policières, verbales ou physiques, à l'égard des personnes étrangères existent et ne sont pas anecdotiques. La grande majorité des policiers agissent fort heureusement dans le respect des personnes et de la loi. Leur travail est difficile ; pour autant, les dérives et dérapages ne peuvent être minorés, passés sous silence, ou pire non sanctionnés.

Emmanuel Blanchard a raison de rappeler dans notre dossier qu'au moment d'entrer dans la profession, les nouveaux policiers sont représentatifs de la population française, avec ni plus ni moins de préjugés sur les personnes étrangères. Certes pour le constat, mais non pour ce que cela semble signifier. Les policiers ne peuvent pas se permettre d'être à l'image de la société. Parce qu'ils détiennent un pouvoir exorbitant de contrainte sur le commun des citoyens, parce qu'ils disposent de moyens coercitifs et sont armés, parce que leur cadre juridique d'intervention autorise beaucoup de choses, on ne peut pas se satisfaire de cet état de fait sociologique, aussi juste soit-il. Sur cette question des préjugés comme sur d'autres, l'exemplarité est de mise, pas la représentativité. Un mécanisme de recrutement et de suivi des parcours professionnels devrait ainsi rendre, dans la police, tout penchant discriminant ou raciste quasi impossible.

L'un des enseignements très intéressants de notre dossier porte sur la convergence de vue presque inattendue de nos différents contributeurs syndicaliste, avocat ou chercheur. Au-delà des responsabilités individuelles des policiers, ils pointent tous, également, la responsabilité de l'État, pourvoyeur de politiques publiques liberticides et sécuritaires, traitant les personnes étrangères comme des délinquants au seul motif de l'irrégularité de leur situation administrative, poursuivant une politique du chiffre, instrumentalisant des événements à des fins politiques.

Un exemple emblématique : Calais. Alors que l'ex-préfet du Pas-de-Calais vient d'être condamné pour détournement de pouvoir après avoir engagé des mesures collectives d'expulsion du territoire à la seule fin de vider la ville de migrants visiblement indésirables, alors que de nombreux témoignages attestent de violences policières avérées, dont beaucoup ont récemment été consignées dans un rapport de la très sérieuse organisation Human Rights Watch, le ministère de l'intérieur nie et conteste le phénomène, pour ne pas avoir, ainsi, à se poser la question des effets de sa politique locale. Incompréhensible...

Jean-Claude Mas | SECRETARIE GÉNÉRAL DE LA CIMADE

 **lacimade.org**

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade



S'informer

Recevoir tous les mois les actualités des migrations dans la lettre d'information de La Cimade.



Commander

La collection des produits militants « Réinventons l'hospitalité ».



Le cahier « il n'y a pas d'étrangers sur cette terre ».

«Causes communes»
le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENTE : Geneviève Jacques
64, rue Clisson 75013 Paris
tél. : 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS
4 numéros - 1 an : 15€
(étranger : 20€)
Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

 PEFC 10-31-1510

COMMISSION PARITAIRE : 0518 G 90850

DÉPÔT LÉGAL : 2^e trimestre 2015
DIRECTRICE DE PUBLICATION : Geneviève Jacques
RÉDACTEUR EN CHEF : Rafael Flichman

COMITÉ DE RÉDACTION : Rime Ateya, Françoise Ballanger, Dominique Chivot, Michel Delberghe, Elisabeth Dugué, M.G., Michèle Gillet, Marion Osmont, Anette Smedley, Didier Weill.

ICHOGRAPHIE : Camille Brilloit, Lionel Charrier, Jean Larive, Marion Osmont, Sana Sbouai, Jean-Claude Saget.

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Maya Blanc, Hervé Hamon, Alain Le Goanvic, Véronique Linarès, Clotilde Maillard, Elsa Putelat, Gérard Sadik, Sana Sbouai, Morgane Taquet.

PHOTO DE COUVERTURE : © Jean Larive. Devant l'annexe de la préfecture de police, boulevard Ney, Paris, mars 2011.

QUATRIÈME DE COUVERTURE : Pour l'affiche éditée dans les années 1970 par *Immigration*, journal commun de l'Association culture formation alphabétisation du Lyonnais (ACFAL) et de La Cimade Lyon.

CONTACT : causescommunes@lacimade.org
CONCEPTION GRAPHIQUE : © ANATOMÉ, Magdalena Holtz
MAQUETTE : atelier des grands pêcheurs
IMPRESSION : Corlet

LYCÉENS SANS ABRI

Les résistances s'organisent

Hector Guimard, lycée professionnel du 19^e arrondissement de Paris, est le moteur de la mobilisation pour les lycéens sans abri, victimes des pratiques de l'aide sociale à l'enfance. L'ASE met en doute leur minorité et refuse de prendre en charge des centaines de jeunes étrangers.

« Les pratiques qui sont hors des clous en termes de droit et d'humanité ne sont pas acceptables et c'est ça qui constitue une bonne partie de ce qu'on peut presque appeler une révolte », déclare Benoît Boiteux, proviseur du lycée Hector Guimard devant un auditoire de deux cents personnes. Ce 5 janvier, lycéens, militants et journalistes assistent dans le grand amphithéâtre du lycée à la conférence de presse organisée par le collectif « Actions Guimard ». Créé par la communauté scolaire afin de venir en aide aux élèves sans abri, ce collectif dénonce une nette dégradation depuis ces dernières années de la situation des mineurs et jeunes majeurs étrangers. Vingt lycéens de cet établissement ont connu les affres de la rue depuis le début de l'année scolaire.

À la veille des vacances de Noël, ils sont neuf à se retrouver sans toit. Le collectif décide alors de « brandir la menace » d'occuper le gymnase si aucune solution n'est trouvée d'ici à la rentrée. Ils ont finalement été « mis à l'abri ». Mais aucune solution pérenne n'est en vue, et certains hébergements sont loin d'être adaptés à des jeunes lycéens. Le collectif appelle alors tous les acteurs associatifs et les lycéens concernés à se joindre à cette cause afin que de réels changements adviennent.

Plus aucun jeune à la rue !

Un rassemblement autour de ce mot d'ordre fédérateur a eu lieu le 16 janvier. Place du Châtelet, les banderoles des nombreuses associations¹ ayant signé l'appel se déploient. Alex Adamopoulos, professeur membre du collectif et militant du RESF, saisit le mégaphone et invite chacun à hausser la voix « jusqu'à ce que



Plus aucun jeune à la rue ! Rassemblement place du Châtelet à Paris, 16 janvier 2015.

la mairie nous entende et prenne ses responsabilités ». Un élève du lycée Dorian, qui a dû dormir dans le métro pendant quatre mois, s'adresse aux militants et salue avec force leur initiative. Les prises de paroles alternent alors avec les slogans scandés au son du djembé. « C'est normal de s'impliquer pour eux », commente Mahamadou, élève à Hector Guimard, « Ça touche beaucoup de personnes au lycée, c'est dur de voir qu'ils sont à la rue ! » Mahamadou faisait partie des lycéens qui avaient défilé dans les rues pour demander le retour de Khatchik, lycéen expulsé vers l'Arménie en octobre 2013. Il était aussi de ceux qui se sont rendus devant le

centre de rétention administrative de Vincennes en novembre pour soutenir Yero, qui a lui été libéré. Certains combats portent leurs fruits. Malgré le froid, les militants tiennent bon, des chants s'élèvent sur la place. Une délégation est enfin reçue. Cependant, aucune proposition satisfaisante ne ressort des deux longues heures de discussion.

Une mobilisation qui prend de l'ampleur

« Ici nous hébergeons deux lycéens sans abri » peut-on lire trois jours plus tard sur une banderole devant le lycée Hector Guimard. Sekou et Abou dorment dans un local d'études au sein de l'internat du lycée. Ils sont bien

1 | Les lycées Hector Guimard et Dorian, ADJIE, RESF, DAL, FCPE Paris, 115 du particulier, LDH.

2 | Alexandre Dumas, Chênevière Malézieux, Dorian, Edith Piaf, Edmond Rostand, Etienne Dolet, François Truffaut, Gaston Bachelard, Hector Guimard, Léonard de Vinci, Louis Armand, Lucas de Néhou, Marcel Déprez, Nicolas Vauquelin, Paul Poiret.

© Jean-Claude Sogret

© Jean-Claude Sogret

mieux avec leurs camarades que dans le gymnase qui leur était proposé. « C'est assez magique ce qui se passe », admire Alex Adamopoulos, à propos de l'entraide au sein du lycée. Outre une aide aux devoirs, les internes organisent des collectes de vêtements ainsi que des repas conviviaux. Ce « lycée des solidarités », comme il le nomme, a donné une impulsion à un mouvement de mobilisations sans précédent. Une Coordination des établissements parisiens concernés par les lycéens sans abri est ainsi constituée, le 5 février, avec quatorze autres établissements², dont certains envisagent à leur tour d'héberger leurs élèves. Ils interpellent, dès le lendemain, la maire de Paris

À la veille des vacances de Noël, ils sont neuf à se retrouver sans toit.

dans une lettre ouverte, la mettant en garde contre l'avènement d'un nouveau statut social, le « lycéen sans abri », dont son inaction la rendrait complice.

Cette coordination s'est rassemblée le 7 mars devant l'hôtel de Ville, pour dénoncer de plus belle la situation inique dans laquelle l'État maintient ces élèves. Injustice dont ces quelques mots écrits par leurs camarades se font l'écho : « J'ai dit au revoir à ma terre, franchi le désert, échappé aux militaires, escaladé des frontières, traversé la mer... Mais tout cela n'était rien, car c'est là que j'ai dû faire face à l'hiver parisien ». **Rime Ateya**

Alex Adamopoulos prend la parole lors du rassemblement Plus aucun jeune à la rue ! Place du Châtelet à Paris, 16 janvier 2015.



LE MOT

Apartheid

On peut écouter sa chronique le samedi matin dans *Le secret des sources* sur France Culture. Sémiologue, Mariette Darrigrand analyse les discours médiatiques. Elle a publié il y a un an *Comment les médias nous parlent (mal)* aux éditions François Bourin.

Le 20 janvier dernier, le Premier ministre a parlé d'« un apartheid territorial, social, ethnique » à propos de quartiers dits sensibles en France. L'emploi de ce mot dans un discours politique français est-il nouveau ?

Manuel Valls avait déjà prononcé le mot *apartheid* dans un discours en 2005, lors des émeutes dans les banlieues. En le réemployant après les attentats de janvier, il montre qu'il y a dix ans, alors qu'il était maire d'Évry, il avait déjà compris la gravité de la fracture interne de la société française. L'emploi de cette hyperbole historique dans ces discours politiques est équivalent au lancement d'alerte dans les médias. Le mot a aussi un effet iconique, comme si Manuel Valls s'identifiait à Nelson Mandela, homme charismatique et intouchable dont la lutte a changé la donne sociale et politique d'un pays.

Quelles images suscite le mot apartheid ?

L'apartheid désigne la politique de séparation de la population sud-africaine menée par le régime afrikaner entre 1948 et 1991. Cette période de l'Histoire est universellement connue. Employer ce mot à la place du terme sociologique de *ségrégation*, c'est souligner que nous vivons en France une période épique, tragique, historique. À l'écoute de ce mot, aussitôt chacun voit la dichotomie, blanc/noir, dominants/dominés. L'image de l'apartheid amène avec elle l'idée de guerre civile. D'autres politiques préfèrent le mot *ghetto*, tout aussi dur pourtant, car il fait référence à une période historique plus ancienne, souvent oubliée. Au 13^e siècle, les citoyens juifs ont été littéralement jetés (en italien *gettare*) dans un îlot de Venise.

Pourquoi l'emploi du mot apartheid au sujet de la France a-t-il été critiqué ?

Comme il induit une binarité, le mot *apartheid* peut être jugé inadapté à la situation française, plus complexe. La France n'est pas séparée en deux camps, elle est fragmentée. Il existe plusieurs manières d'être Français. En même temps, *apartheid* est une formule archétypale apte à marquer les esprits. Les faits sont là. Pour certaines populations, le monde n'est pas fluide, des frontières et même des frontières symboliques existent jusque dans les villes. Oui, il y a des fractures dans la société française et en plus de leur dimension sociale, amplifiée par la crise, janvier 2015 a montré leur dimension culturelle, religieuse, existentielle, dont les politiques ont fait peu de cas depuis 25 ans, voire depuis 1905. Quand elles aident à faire comprendre des faits, les métaphores sont judicieuses. Mais il ne faut pas rester campé dans l'imaginaire. Après les discours, il faut aller chercher le réel, rapporter ce qui a lieu dans les quartiers et nommer ce réel aussi hétérogène soit-il. **Propos recueillis par Maya Blanc**

Attente nocturne en préfecture

Ils sont étudiants, livreurs, cuisiniers, ingénieurs, puéricultrices... cette nuit encore, Roger, Mehdi, Myriam, Plaisance et tant d'autres braveront le froid et la nuit des heures durant devant une préfecture dans l'espoir d'un entretien, parfois de quelques secondes, pour une demande ou un renouvellement de titre de séjour. Avec cette série de portraits de nuit, réalisée devant la préfecture d'Évry, entre janvier et février 2012, le photographe Jean Larive a voulu individualiser - dans le respect de leur anonymat - « la galère de ceux que l'on nomme les étrangers, un terme vague et générique qui finit par occulter la dimension unique et personnelle de chaque parcours de vie ». Depuis 2012, la dématérialisation des services en ligne des préfectures s'est développée, mais de nombreux usagers ne possèdent pas encore les moyens techniques ou financiers de les utiliser. Au-delà de sa valeur éthique, l'accueil physique est une mission essentielle du service public qui ne doit pas s'effacer derrière la modernisation des procédures.



© Jean Larive



© Jean Larive



© Jean Larive



© Jean Larive



© Jean Larive



© Jean Larive

+ EN SAVOIR PLUS
 Découvrez les autres séries
 de Jean Larive
www.jeanlarive.com

L'ASILE EN GUYANE

Des réfugiés irakiens frôlent l'expulsion

Interpellés à Cayenne par la police aux frontières fin janvier, des irakiens yézidis fuyant l'État islamique ont failli ne jamais rejoindre la métropole.

Ils n'ont pas été accueillis à bras ouverts. C'est le moins que l'on puisse dire. Fin janvier, en Guyane, seize ressortissants irakiens ont frôlé de peu l'expulsion. Arrivés le 25 janvier, ils sont interpellés à l'aéroport de Cayenne en provenance du Brésil. En possession de faux papiers, une enquête judiciaire est lancée et ils sont placés en garde à vue dans les locaux de la police aux frontières (PAF). 48 heures plus tard, la tentative de négociation d'un accord de réadmission vers le Brésil échoue, ce dernier refusant de les accueillir. Ils sont donc assignés à résidence dans l'attente de leur expulsion.

« Il y a eu une véritable volonté de s'en débarrasser. »

Ces réfugiés irakiens viennent d'effectuer un périple incroyable pour fuir les persécutions dont ils sont victimes. Estimés à 500 000 en Irak, les yézidis – adeptes d'une religion préislamique – proviennent pour la majorité de la région de Sinjar, dans le Nord de l'Irak proche de la frontière syrienne, tombée début août aux mains des forces de l'État islamique.

Itinéraire bis

Après la première tentative d'expulsion en bus, puis en pirogue, la préfecture programme un retour par avion le 30 janvier. Alors qu'ils s'apprêtent à être renvoyés au Brésil, La Cimade obtient du minis-

tère de l'intérieur, après plusieurs démarches auprès des autorités locales, la possibilité de les rencontrer, sur le parking de l'aéroport. « Ils pensaient partir vers l'Allemagne et n'avaient pas du tout été informés de la possibilité de demander l'asile en France », raconte Lucie Curet, coordinatrice pour La Cimade de l'action en rétention en outre-mer. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) est alors saisi et traite les demandes d'asile en quelques jours, sans doute pour corriger le tir. Si l'office avait un temps envisagé de se déplacer, finalement, les entretiens se feront par visioconférence depuis Paris. Le 20 février, le statut de réfugié a été accordé aux seize ressortissants irakiens qui rejoignent enfin la métropole.

Quelques jours plus tôt, un premier groupe de réfugiés irakiens avait échappé à la vigilance de la PAF guyanaise. Ils étaient parvenus à Orly, enfermés en zone d'attente puis rapidement libérés pour leur permettre de déposer leur demande d'asile en France. Et courant février, ce sont trois autres Irakiens qui sont arrivés à Cayenne. Cette fois, la PAF les a placés en zone d'attente et a prévenu tout de suite La Cimade. Leurs demandes d'asile sont en cours d'examen. Fin 2014 quelques Syriens avaient aussi emprunté cet itinéraire bis.

Les discours à l'épreuve des faits

Cet événement soulève un certain nombre de dysfonctionnements. « Ces personnes ont été soustraites

pendant leur garde de vue et leur assignation à résidence à tout accompagnement juridique comme le droit de rencontrer un avocat, ou leur droit de demander l'asile » regrette Lucie Curet. « Il y a eu une véritable volonté de s'en débarrasser », ajoute-t-elle, rappelant qu'ils ont d'abord été traités « comme des escrocs avec de faux papiers ». Irak, Turquie, Brésil, Guyane, le parcours est plutôt inhabituel pour ces personnes qui auraient payé plus de 10 000 euros par personne aux passeurs. Surtout, cet événement met les discours politiques à l'épreuve des faits. En juillet 2014, le gouvernement français avait indiqué vouloir faciliter l'accueil, au nom du droit d'asile, des minorités persécutées d'Irak. En août 2014, le ministre des affaires étrangères Laurent Fabius, avait même accueilli en personne 40 réfugiés irakiens à l'aéroport de Roissy promettant que d'autres suivraient. Plus largement, c'est la question des politiques européennes qui se pose. Sur le papier, elles font mine de lutter contre les réseaux mafieux. Le périple de ces réfugiés en Guyane nous rappelle que l'Europe forteresse participe aussi à l'enrichissement des passeurs, et ce au détriment de la détresse des personnes à la recherche d'une protection. — **Morgane Taquet**

COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE

Un coaching pour les réfugiés avant les audiences

Quatre recours sur cinq sont rejetés par la Cour nationale du droit d'asile. À Lille, des ateliers d'accompagnement organisés par La Cimade préparent les demandeurs à mieux affronter les questions des magistrats.



© Camille Brilloit

« Qu'est-ce que vous faites-là ? » La question est moins anodine qu'il n'y paraît. Son apparente simplicité a failli désarçonner Maxim lors de sa comparution voilà quelques mois devant les magistrats de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) où il avait déposé un recours après le rejet de sa demande de statut de réfugié par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Jeune journaliste poursuivi par les autorités de son pays, la Biélorussie, il évoque ce moment particulier où il faut savoir « rester soi-même » et « surtout ne pas mentir », avoue-t-il. Dans un français précis malgré quelques hésitations, il raconte par le détail le déroulement de l'audience, les questions insidieuses du président et des

Camille, au côté de Diallo, décrit la salle d'audience de la CNDA, le rôle et la place de chacun. Lille, janvier 2015.

assesseurs, insiste sur les dates et le déroulé des événements dont il faut se souvenir scrupuleusement et souligne les pièges à éviter. Devant lui, Salim et Samira, un père et sa fille d'origine algérienne tout comme Baghdadi, Diallo le Guinéen, Cathy de la République

Il faut savoir « rester soi-même » et « surtout ne pas mentir ».

démocratique du Congo et Tokramo de Centrafrique, écoutent avec attention, notent, parfois l'interrompent. Leur point commun ? Tous sont convoqués dans un proche avenir devant la CNDA pour persuader les magistrats de réviser leur dossier. Afin d'améliorer leurs chances, et surtout de mieux comprendre

ce qui les attend, ils participent à l'atelier de découverte et d'accompagnement mis en place par La Cimade à Lille depuis bientôt deux ans. L'exercice est d'autant plus sensible que le taux de rejet reste considérable. À peine un demandeur d'asile sur cinq parmi les 30 230 recours jugés en 2013 a obtenu gain de cause devant la CNDA. Une proportion de surcroît très variable selon les pays d'origine.

Éviter les rejets automatiques

« Nous nous sommes rendu compte qu'un grand nombre de demandeurs d'asile n'étaient pas préparés, notamment émotionnellement, à se présenter devant la CNDA. Et, à leur retour, ils nous faisaient part de ce qu'il fallait faire », explique Élodie Béharel, responsable de La Cimade dans la région Nord-Pas-de-Calais. Sur la base de ce constat, le groupe de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing, qui traite près de trois cents dossiers lors de ses permanences juridiques, a lancé l'initiative de ces rencontres périodiques, dont une sur trois se déroule en anglais. Ce matin du mois de janvier, Émilie et Camille, jeunes bénévoles, se sont réparti les rôles. La première, alors stagiaire auprès d'un avocat, a assisté à des audiences de la CNDA à Montreuil, en Seine-Saint-Denis. Elle martèle d'emblée les recommandations générales et les « erreurs » à proscrire. « La CNDA, c'est vraiment la dernière chance d'avoir le droit d'asile et d'obtenir des papiers. Il faut donc absolument être présent sinon, c'est un rejet automatique », insiste-t-elle. ...

... Sur la base d'un document établi pour chacun des participants, Emily rappelle l'histoire et les principes du droit d'asile tels que définis par la Convention de Genève de 1951. Elle s'attarde un peu plus longuement sur les motifs de persécutions qui justifient l'octroi du statut de réfugié : « Surtout, ne vous contentez pas de dire que vous aviez peur. Il faut pouvoir raconter simplement ce dont vous avez été victime », explique-t-elle. Détailler sans être trop long, être précis pour éviter les incohérences, exprimer le ressenti de ce qu'on a vécu sans pleurs ni lamentations : Emily enchaîne les conseils en recommandant aux participants de bien préparer leur récit et de « s'entraîner » à le formuler devant un « public » a priori sceptique et exigeant. « Parmi les juges, l'un d'eux, représentant du Haut commissariat des nations unies pour les réfugiés,

© Camille Brilloit



Maxim, journaliste originaire de Biélorussie, a obtenu le statut de réfugié devant la CNDA en 2013. Lille, janvier 2015.

avocats, généralement commis d'office pour ceux qui bénéficient de l'aide juridictionnelle. « J'avais trop compté sur lui, explique Maxim. Je ne l'avais jamais vu auparavant. Nous nous sommes rencontrés dix minutes avant l'audience ». Emily complète : « S'il y a des événements trop difficiles à exprimer publiquement, il faut en parler à votre avocat ».

« Il y a parfois des sujets sensibles évoqués lors des entretiens individuels que les participants ne veulent ou ne peuvent pas aborder en public. En ce sens, l'accompagnement individuel et la démarche collective de l'atelier se complètent », souligne Elodie Béharel. Pour Yamina Vierge, responsable du pôle vie associative de

« Surtout, ne vous contentez pas de dire que vous aviez peur. Il faut pouvoir raconter simplement ce dont vous avez été victime. »

« Surtout ne pas mentir »

Dans son témoignage, le jeune journaliste biélorusse reprend les questions auxquelles il a dû faire face : « Avez-vous gardé des contacts dans votre pays ? Que faisiez-vous en Allemagne lorsque vous avez été arrêté ? Comment étaient financés les mouvements de jeunes auxquels vous participiez ? » Autant de « colles » que devra affronter chacun des participants de l'atelier. Et il prévient : « Surtout, il ne faut pas mentir. Un seul mensonge sur un détail, une date ou un événement jette le doute sur l'ensemble du dossier ». Volontairement, les animatrices de l'atelier évitent d'aborder les situations personnelles, notamment lors du jeu de rôles improvisé en fin de séance.

connaît parfaitement la situation de votre pays, son histoire, la géographie, l'économie. Il faut donc pouvoir lui donner des réponses claires ». À son tour, Camille explique le rôle et la place de chacun des participants de l'audience : le président et ses deux assesseurs, le rapporteur qui va reprendre les motifs du rejet de l'Ofpra, l'interprète auprès de qui il faut rester attentif pour éviter les sources d'incompréhension. La discussion s'enchaîne sur le bien-fondé de l'intervention des

Emily, animatrice bénévole : « La CNDA, c'est vraiment la dernière chance d'avoir le droit d'asile et d'obtenir des papiers ». Lille, janvier 2015.

© Camille Brilloit



DROIT D'ASILE

VERS UNE NOUVELLE PROCÉDURE EN RÉTENTION

UNE NOTE D'INFORMATION DATÉE DU 23 DÉCEMBRE 2014 A ÉTÉ PUBLIÉE AU BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR LE 15 JANVIER 2015. ELLE VIENT PRÉCISER LES MODALITÉS QUE DOIVENT RESPECTER LES PRÉFETS POUR LES DEMANDES D'ASILE FORMULÉES EN CENTRE DE RÉTENTION.

Le 30 juillet 2014, le Conseil d'État annulait partiellement une première note d'information du ministère de l'intérieur relative aux demandes d'asile déposées en centre de rétention administrative (CRA). La publication d'une nouvelle note d'information le 23 décembre 2014 est donc la conséquence de ce contentieux mené par La Cimade. Elle intervient alors que le projet de loi sur l'asile adopté par l'Assemblée nationale le

recours abusif aux procédures d'asile ou demande n'étant présentée qu'en vue de faire échec à une mesure d'éloignement prononcée ». Elle détaille aussi les éléments à prendre en compte, de la date d'entrée en France aux démarches déjà effectuées, en passant par les déclarations du demandeur d'asile lors de son interpellation ou sa garde à vue. Si les conditions pour refuser le séjour au demandeur d'asile

Demander l'asile en cinq jours ou plus

Enfin, la nouvelle note du ministère précise clairement que le préfet doit transmettre la demande d'asile à l'Ofpra dans tous les cas, y compris si elle peut sembler tardive au regard du délai de cinq jours fixé par les textes. Il n'appartient pas au préfet de décider de la recevabilité de la demande, mais à l'Ofpra. Demander l'asile en centre de rétention n'est pas une mince affaire. Dans les premiers jours de son enfermement, le requérant est confronté à la possibilité d'attaquer la décision de son enfermement, de son expulsion, passe pour cela devant le juge administratif ; puis devant le juge judiciaire pour savoir si le préfet peut prolonger sa rétention. Ballotté d'une juridiction à une autre dans une situation de stress, sans interprète au CRA, il n'est pas si rare que sa volonté de demander l'asile s'exprime seulement après les cinq premiers jours. Cette note ouvre peut-être une nouvelle opportunité pour ces demandes jusqu'ici jugées tardives. Reste encore plusieurs questions en suspens comme le recours contre la nouvelle décision de maintien en rétention. Le juge des reconduites du tribunal administratif est-il compétent ? Peut-il annuler la mesure de rétention en estimant que le préfet n'aurait pas dû refuser le séjour ? Et qu'en est-il de la compétence du juge des libertés et de la détention sur cet aspect de la privation de liberté ?

Gérard Sadik

Si les conditions pour refuser le séjour ne sont pas réunies, le chef du CRA doit remettre en liberté la personne.

16 décembre n'a pas encore été débattu au Sénat. Le ministère précise dans cette note les modalités de la procédure.

Les refus de séjour explicites

La première étape consiste pour la police, par l'intermédiaire du chef du CRA, à informer le préfet qui a enfermé le demandeur d'asile du dépôt de sa demande. En effet, le préfet doit statuer explicitement sur la demande d'admission au séjour pour savoir si la personne peut séjourner sur le territoire français dans l'attente de la réponse de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Le seul fait d'être sans-papier et enfermé en CRA ne justifie pas le refus de séjour, la note détaille tous les cas dans lesquels le préfet peut refuser le séjour : « pays d'origine sûr, trouble grave à l'ordre public, fraude délibérée,

ne sont pas réunies, le chef du CRA doit remettre en liberté la personne et l'orienter vers la préfecture pour qu'elle puisse faire ses démarches. Mais la note ne prévoit pas les situations des personnes enfermées dans des CRA où les préfets de département ne sont pas compétents pour statuer sur une admission au séjour au titre de l'asile. C'est par exemple le cas des CRA de Perpignan et d'Hendaye. Lorsque le préfet refuse le séjour au demandeur d'asile en CRA, il doit statuer de nouveau sur la nécessité de maintenir en rétention. Et pour ce faire, une nouvelle décision motivée est prise. La situation a déjà été rencontrée dans les CRA de Toulouse, de Paris, du Mesnil-Amelot, d'Hendaye et de Rennes, mais les décisions ne sont pour l'instant pas motivées.



© Lionel Charrier / myop.fr

Démantèlement de la jungle de Calais, septembre 2009.

Mais que fait la police ?

Les témoignages ne sont pas contestables : Human Rights Watch en a récemment relevé dans la jungle de Calais. Et Didier, venu d'Afrique, livre le récit de ses dix-neuf jours éprouvants en zone d'attente, conclus par une expulsion musclée. Les violences à l'encontre des personnes étrangères demeurent encore trop nombreuses pour ne pas entacher les relations entre la police et les migrants. Ce dossier explique pourquoi, faute d'une formation appropriée, des policiers succombent alors à des discriminations racistes. Il rappelle l'existence des contrôles au faciès et le profilage abusif en gare de Calais. Ne dresser que ce bilan des dérapages, ce serait

négliger l'arrière plan d'une politique trop facilement encline aux impératifs croissants de rentabilité. Fabien Jobard part des études menées en Angleterre pour analyser ce « racisme institutionnel ». La table ronde, organisée avec un avocat, un chercheur, un gardien de la paix et un agent de préfecture, illustre bien les limites de cette approche française, orchestrée par le ministère de l'intérieur. Ce dossier se garde de toute généralisation, mais un constat global s'en dégage : c'est aussi le choix d'un traitement essentiellement sécuritaire de l'immigration qui perpétue cette situation.





Policiers et étrangers : prisonniers de la politique sécuritaire

Brimades, violences, impunité : les témoignages concernant les comportements des policiers envers les personnes étrangères sont parfois accablants. S'il faut se garder de les généraliser à toute une profession, des tendances apparaissent néanmoins. Outre ces comportements individuels, c'est la question de la responsabilité de l'État, dont les mesures banalisent la stigmatisation des étrangers, qui se pose.

Le rejet des étrangers s'inscrit dans une politique européenne dont l'agence Frontex est le bras armé. Elle oriente la plus grande partie de ses efforts et moyens pour contrôler les frontières et lutter contre l'immigration irrégulière. En France, l'accaparement, accentué notamment sous Nicolas Sarkozy, par le ministère de l'intérieur, de toutes les questions touchant les personnes étrangères, aboutit à un traitement exclusivement sécuritaire de l'immigration. Le projet de loi relatif au droit des étrangers entend parachever la mise sous tutelle de l'immigration par l'intérieur, avec l'émission par les médecins de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) des avis médicaux relatifs aux demandes de titre de séjour « étranger malade ». Ils sont pour l'instant émis par les médecins des Agences régionales de santé rattachées au ministère de la santé.

Au cœur de la politique sécuritaire

L'institution policière est au centre des différents dispositifs d'évaluation, de contrôle et de coercition pour encadrer la vie des personnes étrangères. Le rôle de la police aux frontières (PAF), corps dédié au contrôle de l'immigration, est à cet égard emblématique. Anciennement rattachée à la direction des renseignements généraux, c'est en 1972 que sont réorganisées ses missions, dans un contexte où l'État décide de durcir le contrôle des flux migratoires. Depuis, elle est au cœur du dispositif. En 2010, ses prérogatives sont renforcées avec l'administration de tous les centres de rétention administrative (CRA), à l'exception des centres de Paris qui restent gérés par la préfecture de police. Primes aux résultats, mise en concurrence des services et des agents, objectifs chiffrés transmis oralement, au-delà de ce corps spécifique, le travail des policiers est lui aussi pris dans une logique gestionnaire, révélant une politique du chiffre toujours d'actualité.



Dans l'un des camps de migrants juste avant le démantèlement, Calais, mai 2014.

Des pratiques discriminatoires

« Afin de faire illusion quant à l'efficacité de leur politique, les élus et autres conseillers font dire aux chiffres ce qu'ils ne veulent pas dire » déplore Stéphane Liévin, représentant du syndicat Unité SGP Police FO. Ainsi, lorsqu'est annoncée une progression des faits élucidés de 30 à 40 %, c'est un leurre, car sont incluses dans ces données des infractions qui ne donnent pas lieu à plainte. « Une bonne performance des services de police, c'est une société apaisée, des bandits mis sous les verrous, la satisfaction des gens qui attendent de nous qu'on rende un service public. Or, on sait très bien que chez nous la performance ça se traduit très rapidement en chiffre. Et lorsque ce chiffre n'est plus un outil de pilotage mais un objectif en soi, c'est regrettable. »

1 | Les réquisitions sont prises par un magistrat du parquet, au motif de la recherche d'infractions précises, dans un lieu et pour un temps déterminé. Elles permettent aux policiers de contrôler n'importe qui.

2 | Indira Goris, Fabien Jobard, René Lévy, *Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris*, Open Society, 2009. Étude menée sur plus de 500 personnes contrôlées entre octobre 2007 et mai 2008.



© Rafael Fichman

Les méthodes d'évaluation incitent les policiers à se rabattre sur « les cibles les plus faciles », « faire des étrangers ».

Ces méthodes d'évaluation des services incitent les policiers à se rabattre sur « les cibles les plus faciles », explique Didier Fassin, professeur à l'Institut for Advanced Study à Princeton et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Il s'agit notamment pour les policiers de « faire des étrangers », expression policière rapportée par Jérémie Gauthier, chercheur au centre Marc Bloch de Berlin. En favorisant la concentration des moyens et des hommes sur les infractions à la législation sur les étrangers (ILE), est mise en place une

politique coûteuse et inefficace, si ce n'est en matière de communication. Stéphane Liévin constate que « la politique ultra-sécuritaire a mis le policier, non plus au service de ses concitoyens, mais au service des statistiques, de l'État et de ses politiques ». Dans cette optique, le contrôle d'identité est instrumentalisé pour tenter de repérer les personnes étrangères en situation irrégulière. 94 % des placements en centre de rétention débutent ainsi. Ces contrôles sont facilités par les réquisitions du procureur de la République¹, et il arrive aussi que les policiers recourent à des subterfuges en maquillant le motif de l'interpellation. On peut ainsi lire sur les procès verbaux : « a traversé en dehors d'un passage piéton » ou encore « a craché sur la voie publique » constate David Rohi, responsable de la commission éloignement de La Cimade. « Quand on vous demande de faire davantage d'interpellations d'étrangers en



Une affiche dans la ville de Calais, janvier 2012.

situation irrégulière, le risque, reconnaît Stéphane Liévin, c'est qu'on en arrive à une situation vécue par les personnes comme un contrôle au faciès. » Depuis l'étude *Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris*², la réalité du contrôle au faciès ne peut plus être considérée que comme du ressenti. Le 9 février dernier, le dépôt d'observations devant la cour d'appel de Paris par le Défenseur des droits, sur une saisine de 13 victimes de contrôles discriminatoires, pose avec acuité la question de la réponse que doit apporter l'État dans la lutte contre le contrôle au faciès.

Se conjuguent ici deux mécanismes distincts, explique Didier Fassin : une « discrimination institutionnelle », mais également « une discrimination raciste et xénophobe, qui trouve sa source dans les préjugés de certains agents et les abus de pouvoir qu'ils s'autorisent sous couvert d'application de la loi. » Ce « racisme policier », constaté dans certains corps de police, peut s'expliquer par « l'adhésion progressive au cours de la socialisation professionnelle à un ensemble de stéréotypes hostiles aux populations minoritaires » estime Jérémie Gauthier, que les policiers appellent une « déformation professionnelle », précise-t-il. Si la majorité des policiers n'est pas à suspecter ...

Le poste de la police aux frontières sur le quai de la gare de Cerbère, février 2015.





... de tels agissements, « la loi du silence et les réflexes de corps contribuent à ce que ces conduites déviantes ne soient pas sanctionnées et soient parfois même encouragées », observe Didier Fassin. Une attention particulière doit être portée là où la politique migratoire a mis en place une logique répressive vis-à-vis des personnes étrangères, particulièrement criante dans les zones d'attente, les centres de rétention, ainsi que dans les secteurs frontaliers où le pouvoir discrétionnaire des policiers est plus difficile à repérer.

Le contrôle d'identité est instrumentalisé pour tenter de repérer les personnes étrangères en situation irrégulière.

Zones de pouvoir excessif

Un nouveau rouage de la machine à expulser, la retenue pour vérification du droit au séjour, a été instauré en 2012 pour contourner l'impossibilité de mettre en garde à vue un étranger au seul motif de son irrégularité de séjour.³ « Ce dispositif de privation de libertés est, selon nous, discriminatoire, car spécifique aux personnes étrangères », souligne David Rohi. En effet, le droit commun prévoit quatre heures de mise à disposition, sans privation de liberté, pour la vérification d'identité. « Antichambre de la rétention » selon l'expression du Syndicat de la magistrature, ces seize heures d'enfermement permettent aux policiers d'organiser, en lien avec la préfecture, la notification de la mesure d'éloignement. Les policiers dissuadent fréquemment les personnes retenues de s'entretenir avec un avocat ou d'être examinées par un médecin en leur disant qu'elles le feront au CRA.

Une fois enfermées dans les CRA, il arrive que les personnes soient soumises à des violences policières ou des brimades : réveillées en pleine nuit, dérangées par des imitations d'animaux diffusées dans les haut-parleurs durant leur prière, empêchées de se rendre aux toilettes. Face à ces agissements « l'encadrement, la formation des policiers, ainsi que la sévérité des responsables sont déterminants », insiste David Rohi. En effet, malgré les dépôts de plaintes et les saisines du Défenseur des droits ou du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, les résultats sont limités et les procédures régulièrement classées sans suite par le parquet. Souvent, la hiérarchie policière est laxiste vis-à-vis de ces différentes formes de violence.



© Jean-Larive

À Ris-Orangis, un bidonville accompagné par le Pôle d'exploration des ressources urbaines évacué et détruit, avril 2013.

3 | Jurisprudence stabilisée par la Cour de cassation sur l'interdiction de faire usage de la garde à vue, après une décision de la Cour de justice de l'Union européenne.

Dans les zones d'attente, la plupart des personnes n'osent pas porter plainte, par peur d'être refoulées. Laure Blondel, coordinatrice juridique de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), déplore la difficulté de faire sanctionner ces comportements. Fournir des preuves est compliqué et conduit à un « dialogue de sourds » avec l'administration. Mais les preuves ne suffisent pas. En mars 2014, une enquête est ouverte par

La police dans la presse

Devoir de réserve, autorisation presque impossible à obtenir, la presse ne parvient que très rarement à recueillir la parole des policiers. Et lorsqu'il s'agit des sujets polémiques comme l'immigration, l'expression publique se fait encore plus rare. Le ministère de l'intérieur n'a pas souhaité donner à *Causes communes* le point de vue officiel. Comme les autres médias, la rédaction a été contrainte de passer par les représentants syndicaux pour recueillir la parole de la police. Le syndicat majoritaire se faisant régulièrement le porte-parole de son ministère de tutelle, ce sont deux autres syndicats qui ont été contactés pour ce dossier. — R. A.

L'Inspection générale de la police nationale (IGPN) à propos de violences, attestées par des certificats médicaux, dont se disent victimes six femmes. Toutes ont été poursuivies pour avoir refusé leur expulsion. Elles ont été condamnées à de la prison ferme. « Les violences auraient été justifiées parce qu'elles s'étaient débattues, leurs plaintes ont été classées sans suite. »

L'expulsion fait partie de la politique d'exception à l'égard des étrangers. Parmi les « agents de cette violence institutionnelle » explique David Rohi, une unité rattachée à la PAF, l'Unité nationale d'escorte des étrangers en situation irrégulière (Unesi), est spécialisée dans l'exécution des expulsions et rompue à des techniques de contentions scrupuleusement décrites dans des manuels, symboles d'une violence « pensée et très organisée par l'État » observe-t-il.

Du contrôle d'identité à l'expulsion, les policiers sont donc les instruments d'une politique migratoire qui s'illustre par une violation régulière des droits fondamentaux. « Au-delà de la politique du chiffre, analyse Didier Fassin, c'est plus largement la manière dont l'institution policière est de plus en plus chargée d'exercer un contrôle social sur les populations étrangères ou minoritaires qui est en cause. » Une institution réduite, à bien des égards, à porter des mesures de mises à l'écart qui révèlent et génèrent un climat de xénophobie. — Rime Ateya et M. G.



POINT DE VUE

Le racisme policier

« Racisme policier » est une catégorie d'analyse (« la police agit-elle de manière volontairement inégale selon les individus ou les groupes en raison de leur origine ? ») et une accusation (le racisme est un délit). Le terme « racisme » obscurcit donc le débat sur la police, mais dans le même temps il s'impose de manière presque naturelle. D'abord parce que la police est en charge du contrôle des étrangers, et les étrangers, ou ceux qui semblent tels, constituent l'une de ses clientèles privilégiées. Ensuite parce que les sociologues de la police ont insisté dès les années 1960, sur la « culture policière » dont, avec le sentiment permanent d'être assiégé, l'inclination autoritaire ou le machisme, le racisme constituait une dimension centrale.

L'appréhension du phénomène a cependant évolué. Dans un premier temps, les sociologues considéraient le racisme policier comme un attribut des policiers eux-mêmes. Les hommes qui épousaient le métier choisissaient une profession dont ils attendaient qu'elle rétribue leur aspiration à satisfaire la défense de l'ordre social et des hiérarchies raciales. Sous l'effet de l'ouverture aux femmes, puis aux personnels des outre-mers, puis aux candidats issus de l'immigration, sous l'effet aussi de la plus grande sélectivité des concours, les services de police ont vu leur population changer, et diminuer les orientations racistes préalables des policiers.

Mais ces évolutions n'ont pas empêché que surviennent, en Angleterre en 2011, ou en France depuis le début des années 1990, des émeutes urbaines, des révoltes de la jeunesse urbaine, principalement immigrée ou descendante d'immigrés, visant la police en raison de ses comportements discriminatoires et racistes. Après les émeutes de Londres en 1981, une commission d'enquête avait remis un rapport décisif sur l'évolution ultérieure de l'organisation des polices. Ce rapport Scarman estimait que si des policiers étaient racistes, l'institution ne l'était pas. Une quinzaine d'années plus tard, un nouveau rapport fut remis, après un scandale policier lié à un meurtre raciste, le rapport MacPherson (1999). Il établit cette fois un « racisme institutionnel », c'est-à-dire un comportement général de l'institution de la police en défaveur des minorités, qui n'est pas le produit des attitudes des agents.

Ce rapport a eu un impact à la fois immense et partiel sur les polices anglaises. Immense, car il a amené l'extinction des expressions et attitudes ouvertement racistes dans les services de police. Partiel car il n'a pas permis aux forces de police de rebattre les cartes sur la pleine acceptation des policiers issus des minorités, alors même qu'ils souffrent d'un rapport difficile au public. Il n'a pas permis non plus de penser les modalités d'un service de police équitable et juste à l'égard de tous, et de résoudre cette difficulté selon laquelle les clientèles policières sont, de tous temps et en tous lieux, des populations urbaines, masculines, jeunes, dépourvues de travail ou de diplôme..., population qui se recrute principalement dans les rangs des descendants d'immigrés.

À l'égard de cette expérience, et à l'heure où le Conseil de l'Europe estime dans le rapport de visite de février 2015 que la police française « semble contribuer » aux « discours et actes haineux et discriminatoires », il est nécessaire à la police française de se penser comme institution problématique, ce par la nature même de son mandat, et non de se penser immunisée par le truchement du seul respect de la loi, ou seulement menacée par la présence éparse de policiers racistes. —

FABIEN JOBARD | CNRS, CENTRE MARC BLOCH (BERLIN).





CA LAIS

Harcèlement policier sans relâche

Violences, interpellations, destruction des abris, rafles et dispersion des migrants ; dans les jungles de Calais, les témoignages se répètent. Les techniques policières sont les mêmes que celles utilisées dans les camps de personnes de culture Rom.



© Lionel Charrier / myop.fr

Dans un communiqué du 20 janvier 2015, Human Rights Watch (HRW) dénonce le « harcèlement et les exactions de la part de la police française » contre les migrants à Calais. L'ONG a mené des entretiens avec quarante-quatre personnes : dix-neuf d'entre elles, dont deux enfants, ont déclaré avoir été maltraitées par la police : « passages à tabac et attaques au gaz lacrymogène ».

Dans l'un des camps de migrants juste avant le démantèlement, Calais, mai 2014.

Déposer plainte ?

En 2012, en réponse à une saisine du collectif « No Border », soutenu par 23 associations (dont La Cimade), le Défenseur des droits a déjà condamné des pratiques policières apparentées à du harcèlement. Pour Christian Salomé, président de L'Auberge des Migrants, « la saisine du Défenseur des Droits n'a pas été vaine : l'état d'esprit de la hiérarchie a changé ». Vincent De Coninck, délégué départemental du Secours catholique, précise : « 80 à 90 % des policiers font bien leur travail. Mais il y a une minorité qui se défoule – et là, c'est extrêmement violent ». Monsieur Cazeneuve, ministre de l'intérieur, a pourtant immédiatement apporté un démenti au communiqué de HRW, évoquant des « allégations » non vérifiées, arguant de l'absence de plainte déposée contre les

4 | Les sites industriels sont classés Seveso, directive européenne de 2012, en fonction des quantités et des types de produits dangereux détectés.

forces de l'ordre. Le 16 juillet dernier, accompagné de Vincent De Coninck, John M, Érythréen, déposait plainte après avoir été frappé et insulté. « On a du mal à faire émerger des plaintes » explique le responsable associatif. « La première difficulté, c'est de convaincre le gars de porter plainte contre la police – ça fait peur. Il y a aussi la difficulté de recueillir des éléments circonstanciés ; bien souvent il n'y a pas de témoin. Ensuite, il faut avoir de la ténacité auprès des services de police pour qu'ils acceptent de recevoir la plainte, et pour leur faire admettre que, sans-papiers, ces gars ne sont pas sans droits. » La plainte déposée par John M est à ce jour restée sans suite, malgré les courriers répétés de Vincent De Coninck.

Loin des regards

Yolande, aide-soignante, bénévole de l'association Salam, témoigne : « tout l'été et jusqu'en novembre, on a vu arriver des gars brûlés à la lacrymo, la peau complètement brûlée – en ce moment, moins, je ne sais pas pourquoi, une autre compagnie de CRS, peut-être ? Certaines compagnies sont beaucoup plus violentes que d'autres. Cet été, beaucoup recevaient des coups de matraque sur la tête, et je me souviens d'un gars à qui la police avait cassé le bras ; l'hiver dernier, je vois un gars arriver soutenu par deux copains, il ne pouvait plus marcher, il était pieds nus, en t-shirt : les flics lui avaient pris son pull, son manteau, ses chaussures et l'avaient laissé à des kilomètres de Calais. J'ai cru qu'il allait mourir, je l'ai roulé dans une couverture de survie, j'ai dû l'aider à s'alimenter, il n'avait plus la force de le faire seul ».

Dans la jungle de Tioxide, face à l'usine de production de dioxyde de titane, site classé Seveso⁴, des tentes et des abris de bâche sont installés dans la boue. Des centaines d'hommes et de femmes y survivent. Un thé est partagé autour d'un feu, ce vendredi 6 février, 2°C, vent violent et glacial. Saïd et Chams, Égyptiens, nous racontent qu'ils ont dû marcher deux heures pour rentrer au squat, après leur interpellation par des policiers qui les ont emmenés loin de la ville. Pour Philippe Wannesson, fondateur du blog *Passeurs d'hospitalité*, « ce qui a changé, c'est que les violences n'ont plus lieu dans les squats du centre ville, mais loin des regards » ; il a le 28 janvier, avec trois autres militants associatifs, de nouveau saisi le Défenseur des Droits. — Marion Osmon

SCHENGEN

La permanence des contrôles aux frontières

La libre circulation entre les Pyrénées n'est pas une réalité pour tous. Les voyageurs qui passent par Cerbère et Port-Bou sont rares, mais la police filtre méthodiquement sur le quai de la gare les accès au territoire français.

Il est 7h25, les passagers du train de nuit Paris - Port-Bou se réveillent. Juste après Perpignan, la police aux frontières (PAF) monte à bord et contrôle tous les passagers qui leur semblent étrangers. Deux jeunes touristes argentins tendent leurs pass Eurail, la PAF s'en contentera sans vérifier leurs passeports. Au même instant sur la radio, leur collègue entonne : « Interpellation d'une jeune femme équatorienne, titre de séjour périmé. » La première rencontre avec la PAF des Pyrénées-Orientales nous dévoile que la discrimination dans les contrôles frontière s'opère déjà de bon matin.

Des contrôles quotidiens

À l'heure de la libre circulation dans l'espace Schengen, ces contrôles posent question. Les réponses des policiers sont franches : « Ce n'est pas parce qu'il y a Schengen qu'on ne contrôle plus, on est là tous les jours et on contrôle tous les trains. » Et un autre policier précise : « Mais

c'est pas systématique et de toutes façons, on peut contrôler tout le monde dans la bande des 20km, pas plus de six heures. » Devant l'incohérence de ces deux déclarations, il tente de synthétiser : « Le TER de 6h20, on ne l'a pas contrôlé par exemple, mais sinon si ça vous intéresse, il y a les articles, la loi, tout ça. »

« Ce n'est pas parce qu'il y a Schengen qu'on ne contrôle plus, on est là tous les jours et on contrôle tous les trains. »

Coll dels Belitres entre Cerbère et Port-Bou à la frontière franco-espagnole, le bâtiment du vieux poste de police est à l'abandon, février 2015.



© Rafael Flichman

Que dit la loi ? L'article 78-2 du code de procédure pénale précise que les contrôles aux frontières doivent être aléatoires et ne peuvent excéder six heures consécutives. La jurisprudence de la Cour de cassation du 9 juillet 2014 est venue ajouter une précision. Pour éviter qu'une réquisition du procureur de la République, qui ciblerait la même zone que les contrôles aux frontières, ne vienne s'enchaîner avec la routine de la PAF, la police est censée prévenir le parquet de ses opérations pour éviter que le cumul des différents contrôles ne dépasse les six heures.

Statistiques éloquentes

À la gare de Cerbère, dernière gare avant l'Espagne, la PAF attend sur le quai tous les passagers en provenance de Port-Bou. Selon Maryline, agent SCNF du guichet, « ils sont là tous les jours et contrôlent tous les trains, sauf celui de 17h57, car ils finissent leur service à 18h. » Au deuxième

contrôle de la matinée, la PAF interpelle un jeune homme de nationalité roumaine. Pour le troisième train, ils font relâche, occupés par un refoulement d'un voyageur par la police espagnole. Les contrôles routiers ne sont pas en reste, la PAF est souvent sur la nationale autour du Perthus ou au péage du Boulou, avec pour cible privilégiée les bus Eurolines. Le directeur départemental de la PAF des Pyrénées-Orientales et le parquet de Perpignan n'ont pas donné suite à nos demandes pour connaître la conformité des pratiques avec les textes et la jurisprudence. Mais les statistiques sont éloquentes : 95 % des personnes enfermées au centre de rétention de Perpignan sont interpellées à la frontière. La situation n'est guère différente côté Pyrénées-Atlantiques et n'a pas évolué depuis 15 ans. Entre le Perthus et la Junquera, c'est la libre circulation des marchandises qui saute aux yeux. Le va-et-vient des Français venus acheter des caisses de bouteilles d'alcool bon marché ne tarit pas. Juste après la frontière, les supermarchés s'alignent par dizaines, intercalés entre les hôtels dédiés à la prostitution. À la gare Cerbère, c'est une autre réalité : les voyageurs témoignent tous du caractère systématique des contrôles subis. Sur la route de la côte, au coll dels Belitres, le mémorial de l'exil nous rappelle la lenteur de l'ouverture de cette frontière en 1939 à l'époque de la Retirada des réfugiés espagnols. — Rafael Flichman





Une victime de violences policières en zone d'attente

Le témoignage d'un homme qui a souhaité garder l'anonymat, en raison des procédures en cours, mais aussi des risques encourus dans son pays d'origine.

Didier a 22 ans quand il arrive à l'aéroport en provenance d'Afrique subsaharienne via Casablanca en 2013. Son passeport est faux : il est immédiatement conduit en zone d'attente. Les violences, qu'il relate au cours de ces dix-neuf jours à l'aéroport avant son renvoi, sont des pratiques policières justifiées au nom de « l'emploi de la force légitime pour interpellé l'individu qui s'est débattu » ou qui a commis des actes de « rébellion envers les agents de la force publique ».

Chronologie des faits et des violences

Après-midi de son arrivée : prise d'empreintes avec violences, « ils m'ont tordu le bras et le poignet gauche ». En fin de journée, il demande l'asile politique et à être défendu par un avocat. Entre son arrivée et les cinq jours suivants, sa demande est examinée par l'Ofpra, qui émet un avis consultatif, puis rejetée par le ministère de l'intérieur, qualifiée « d'infondée ». Ce rejet entraîne son expulsion à Casablanca dès le lendemain.

« Comme je refusais de partir, plusieurs policiers, peut-être dix, m'ont mis à terre. Je résistais, je me suis accroché à une échelle, alors ils m'ont giflé, frappé au ventre, à la gorge, j'ai reçu des coups sur la tête. Je commençais à respirer difficilement. Ils m'ont menotté par derrière et traîné par terre. Dans l'ascenseur, j'ai perdu connaissance. Je me suis réveillé dans la zone d'attente et là j'ai eu la visite de deux pompiers puis d'un médecin. »

Le médecin constate : contusions à la main gauche et à l'épaule droite, maux de tête, douleurs au cou, discrètes abrasions cutanées à la tempe gauche et à la cheville, suspicion de fracture. Il demande son transfert aux urgences dans une clinique.

Didier est ramené en zone d'attente où son enfermement est prolongé sur décision du juge des libertés et de la détention. La police aux frontières peut procéder à nouveau à son renvoi.

Le lendemain, son avocat et l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) saisissent le Contrôleur général des lieux de privation des libertés, le Défenseur des droits, ainsi que le procureur de la République. Leurs requêtes pour violences et discriminations resteront sans suite.

Embarquement

Didier raconte les conditions de son embarquement : « Deux hommes en civil, de grande taille sont arrivés. Ils m'ont dit : "fais tes bagages, tu vas partir, dépêche-toi." Comme je refusais de bouger, une policière m'a injurié : "sale négro, tu fous la merde". Ils m'ont arraché le por-



© Marion Osmont

Interpellation après l'évacuation et la destruction du 32 rue Descartes, Calais, juin 2011.

table et ont voulu m'attacher. J'ai crié : je ne suis pas un voleur, je ne suis pas un criminel ! Et je n'ai pas été attaché. Je me suis retrouvé sur la piste d'atterrissage, j'ai pris la fuite. Les policiers m'ont poursuivi à pied et en voiture. Ils m'ont rattrapé, m'ont tabassé, donné des coups violents partout, menotté et ils m'ont fait monter de force à l'arrière de l'avion. Deux hommes costauds étaient assis

de chaque côté de moi et me maintenaient de force sur le fauteuil. Alors j'ai commencé à crier : "ils veulent me tuer, je ne veux pas partir, pour l'amour de dieu, faites-moi descendre, vous ne savez pas ce qui m'attend au pays". Des passagers sont intervenus en demandant : "faites-le descendre", un autre a dit : "mettez-lui du scotch sur la bouche". Depuis mon retour au pays, je vis caché car je suis toujours recherché depuis 2011 comme rebelle, opposant au régime du président actuel. » — Michèle Gillet

Les requêtes pour violences et discriminations resteront sans suite.

Pourquoi l'immigration est-elle devenue un sujet policier ?

Confrontées à la police dans leur parcours migratoire et en France, les personnes étrangères sont souvent les victimes d'une politique discriminatoire. La police joue un rôle incontournable dans la politique migratoire, quelle est sa responsabilité ? Pourquoi des dérapages existent-ils et en quelles proportions ? Débat autour de ces questions à la bibliothèque Robert Desnos de Montreuil, entre Gaëtan Alibert, policier gardien de la paix, SUD Intérieur (Union syndicale Solidaires), Emmanuel Blanchard, maître de conférence à l'université de Versailles-Saint-Quentin et chercheur au Cesdip (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales), Stéphane Maugendre, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis et président du Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s), Denis Perais, préfecture de la Seine-Maritime, SUD Intérieur.

Dominique Chivot : Que prévoit la loi à propos des contrôles d'identité ? Qui peut-on contrôler ?

Stéphane Maugendre : Les contrôles d'identité doivent être faits quand il y a présomption d'infraction ou sur réquisition du procureur de la République pour une période et un endroit donnés, en raison de troubles à l'ordre public.

Emmanuel Blanchard : Ils renvoient au rôle historique de la police, créée pour identifier l'étrangeté, non pas au sens juridique du terme (entre Français et étrangers) mais pour faire en sorte que des personnes qui ne se connaissent pas obéissent à des règles partagées. L'identification est donc au cœur du travail policier, mais le cadre juridique est très lâche, c'est pourquoi il y a tant de débats. Ce sont les contrôles d'identité qui cristallisent les frictions entre police et population.

D. C. : Les contrôles des étrangers sont-ils efficaces ? À quoi servent-ils ?

Gaëtan Alibert : Oui, dans la mesure où c'est le moyen le plus simple pour trouver les personnes sans titre de séjour : cela découle en fait de la pression mise sur

les policiers pour atteindre les objectifs chiffrés donnés par l'administration, ce qu'on appelle la politique du chiffre.

Il y a certes des services spécialisés qui ont d'autres méthodes, mais pour les patrouilles classiques – îlotage, police secours, brigade anti-criminalité – qui n'ont pas forcément connaissance des réseaux de passeurs, c'est leur connaissance du terrain qui les pousse à des contrôles d'identité dans tel ou tel quartier où il y a forcément plus de chances de trouver des gens en ILE (infraction à la législation des étrangers). La lutte contre les réseaux mafieux de passeurs passe par des investigations beaucoup plus longues et moins médiatisées. C'est elle pourtant qui doit être efficace, et non les contrôles d'identité qui ne servent qu'à faire du chiffre.

Denis Perais : S'il existe toujours une politique du chiffre, cela se fait aujourd'hui de façon assez sournoise. Les notes de service se contentent de dire « ces opérations se doivent d'être irréprochables aux yeux de nos directions zonales et centrales » sans donner de chiffre. L'injonction est beaucoup plus subtile, afin d'éviter ce qui

pourrait faire scandale. Mais on mobilise beaucoup d'agents de la force publique pour ces contrôles, alors qu'on en mobilise beaucoup moins pour contrôler les fraudes, par exemple au code du travail. Les procédures d'urgence concernant les obligations de quitter le territoire français (OQTF) prennent une place prépondérante au détriment des autres missions. Cette pratique est particulièrement mise en

Il faut bien sûr sanctionner des comportements, mais ce qu'il faut sanctionner avant tout, ce sont ces politiques sécuritaires liberticides qui opposent les gens.

évidence devant les tribunaux administratifs. Cela découle d'un choix politique en amont, dont la police est l'instrument visible. Depuis le milieu des années 1970, le choix politique est de faire de l'immigration un problème.

E. B. : On peut élargir à la question : à quoi ça sert de vouloir contrôler les frontières ? Aujourd'hui on assiste à un spectacle du contrôle des frontières, parce qu'un État qui s'est démis ...





... d'une partie de sa souveraineté, notamment en matière économique, s'il ne veut pas s'affaïsser et se délégitimer totalement, doit montrer qu'il est actif sur d'autres domaines, comme la criminalité de rue ou les frontières. Alors même qu'elles sont de plus en plus effacées pour une partie de la population, il s'agit de montrer qu'on est capable de les contrôler. Sans ce spectacle, il n'y a plus d'État. La construction du mur est l'incarnation de ce spectacle. Mur qui va être contourné, mais il y a une mise en scène de la capacité d'agir, sans véritable débouché.

D. C. : Que pensez-vous des dérapages, comment les expliquez-vous ?

G. A. : C'est une toute petite partie. Mais c'est sur elle que se cristallisent les débats. Il y a de multiples raisons, dont certaines beaucoup plus profondes que les comportements individuels : la politique du chiffre, la façon dont on voit notre jeunesse, la manière dont on voit les étrangers, la manière dont les politiques instrumentalisent tout cela, etc. Les policiers appliquent une politique qui conduit à ce que certains contrôles se passent mal. Un sociologue comme Laurent Mucchielli parle d'engrenage : dans les quartiers populaires, les policiers sont dans un engrenage de violences symboliques, verbales ou physiques. Au bout d'un moment les situations sont explosives. Il faut bien sûr sanctionner des comportements, mais ce qu'il faut sanctionner avant tout, ce sont ces politiques sécuritaires liberticides qui opposent les gens, et dont les policiers, comme les migrants, comme les jeunes des quartiers populaires, sont prisonniers.

S. M. : La dérive du contrôle résulte non seulement des ordres du ministère de l'intérieur, mais aussi de la complicité de la



Gaëtan Alibert au micro puis Denis Perais, Emmanuel Blanchard, Stéphane Maugendre et Dominique Chivot.

justice : lorsqu'un procureur de la République demande aux services de police des contrôles systématiques devant le tribunal administratif et derrière la Cour nationale du droit d'asile, à l'heure des audiences où des étrangers viennent contester leur OQTF, on va bien évidemment faire du chiffre ! Mais lorsqu'on demande au parquet de bien vouloir nous donner les statistiques, le nombre de réquisitions données aux services de police, nous n'avons jamais aucune réponse.

D. P. : Le terme de « dérapage » ou de « bavure » laisse penser que c'est à la marge, alors que c'est le système qui génère les violences et les légitime.

D. C. : Les policiers français sont-ils suffisamment formés ?

G. A. : La formation initiale dure un peu moins d'un an, avec seulement quelques cours, de quelques heures sur ces sujets, elle est donc forcément incomplète. La formation continue est difficilement possible

et concentrée sur des aspects techniques et pas du tout sociologiques. Le constat est fait depuis très longtemps par l'ensemble des syndicats, il est partagé, y compris par le ministère.

E. B. : Des enquêtes comparent les représentations des policiers avant qu'ils entrent sur le terrain et après quelques années de pratique. En gros, avant d'entrer dans la police, ces policiers sont représentatifs de la population française, avec ni plus ni moins de préjugés sur les étrangers. Mais ils en ont de plus en plus au fur et à mesure de la pratique professionnelle. Cela peut s'expliquer par le fait d'envoyer les jeunes gardiens de la paix sur des territoires dont ils n'ont aucune connaissance. Et s'il n'y a pas le travail de déconstruction sociologique, pour essayer de comprendre ce que sont ces territoires, les personnes qui y habitent, comment passer de la perception à l'analyse, cela génère des formes de préjugés racistes.

G. A. : C'est vrai aussi des jeunes gardiens de la paix eux-mêmes issus de minorités ethniques. Il n'y a pas que le policier blanc qui contrôle au faciès. On est dans une relation assez complexe à l'autre.

D. C. : Quel est le rapport de forces entre la police et la justice ? Ou entre la police et les autres services du ministère de l'intérieur ?

S. M. : Depuis que la législation a changé, le fait d'être en situation irrégulière n'est plus un délit et ne peut donc pas motiver une garde à vue. Mais pendant une période, la police a continué à mettre en garde à vue les étrangers en situation irrégulière, en rajoutant un petit délit d'outrage, de jet de pierre, des petites choses... pour ne pas avoir à utiliser la procédure de vérification d'identité, qui ne permet de garder la personne que pendant quatre heures. Puis la loi Valls a fait passer ce temps de retenue judiciaire, d'abord à 10 heures, puis à 12 puis finalement 16 heures. De fait, on a finalement recréé une espèce de garde à vue pour étrangers. Sous la pression des policiers.

De fait, on a finalement recréé une espèce de garde à vue pour étrangers. Sous la pression des policiers.

Autre exemple du rapport entre police et immigration, significatif des dérives actuelles : la création d'une annexe du tribunal de grande instance de Meaux au Mesnil-Amelot, jouxtant le centre de rétention et construit avec les deniers du ministère de l'intérieur.

E. B. : Selon les pays, la question de l'immigration est partagée entre différents ministères : intérieur, travail, affaires sociales, justice et affaires étrangères. Les équilibres sont variables, mais en France, la part de l'intérieur a toujours été bien

5 | Inspection générale de la police nationale et Inspection générale des services de la préfecture de police de Paris.

plus importante. Les derniers changements sont liés à la création du ministère de l'immigration et de l'identité nationale qui a rapatrié les directions des autres ministères cités. Puis, avec la dissolution de ce ministère, tout est resté sous la tutelle de l'intérieur y compris l'asile et les visas.

S. M. : Avec le changement de majorité, on aurait pu s'attendre à un détricotage de cette opération menée par Nicolas Sarkozy en 2007.

D. C. : Y a-t-il des sanctions en cas de dérapage ?

G. A. : L'administration policière est celle qui est le plus contrôlée et où il y a le plus de sanctions prononcées. On compte en moyenne, ces dernières années, 2 500 policiers sanctionnés. Certains sont sanctionnés, parfois très durement, sur des faits peu importants, tandis qu'il y a des faits très graves et connus de la hiérarchie, qui ne sont pas sanctionnés. Cela dépend de ce qui s'ébruite : si on n'a pas pu empêcher la diffusion de l'information, on fait du fonctionnaire le bouc émissaire.

S. M. : Sur le plan pénal, j'ai eu à traiter trois affaires de décès lors de reconduites à la frontière. Résultats : une relaxe (après huit ans d'instruction), un non lieu et une condamnation à trois mois avec sursis pour homicide involontaire (après six ans d'instruction). Une quatrième instruction est en cours. Sur d'autres cas de violences policières, si l'IGPN ou l'IGS⁵ n'interviennent pas immédiatement, l'instruction dure des années et des années. Autre difficulté : la filiosité des juges d'instruction, qui ne veulent pas se mettre à dos les services de police dont ils peuvent ultérieurement avoir besoin pour d'autres affaires. **■ Débat animé par Dominique Chivot et retranscrit par Françoise Ballanger**

+ À LIRE



Marc Bernardot, *Captures*, Éditions du Croquant, 2012.



Centres et locaux de rétention administrative, rapport 2013, Assfam, Forum Réfugiés, France terre d'asile, La Cimade et l'Ordre de Malte France.



Grégoire Chamayou, *Les chasses à l'homme*, La fabrique, 2010.



Indira Goris, Fabien Jobard, René Lévy, *Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris*, Open Society, 2009. Étude menée sur plus de 500 personnes contrôlées entre octobre 2007 et mai 2008.



« La police et les étrangers (1) et (2) », *Plein droit*, la revue du Gisti, n°81 et 82, juillet et octobre 2009.



Maurice Rajsfus, *Face à la marée bleue, Dix ans de Que fait la police ? L'esprit frappeur*, 2004.

+ SUR LE WEB

Collectif contre le contrôle au faciès www.stoplecontroleaufaciers.fr

Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales www.cesdip.fr

Le passeur d'âmes

À Sfax, Père Jonathan accompagne les migrants, qui ont perdu la vie en tentant de rejoindre l'Europe, jusqu'à leur dernière demeure. Dans le cimetière chrétien de la ville il offre un enterrement digne aux voyageurs égarés.



© Sana Sbaoui

Quand on quitte Sfax par la route de Gabès, on passe devant le cimetière chrétien de la ville. Depuis le Protectorat, les habitants chrétiens de la région y sont enterrés. Père Jonathan est le curé de la ville de Sfax. Et quand la mer charrie les corps sans vie des migrants qui ont fait naufrage, il s'occupe de rendre un dernier hommage à ces voyageurs égarés. Le ciel est gris, l'air est encore chaud, il fait lourd et humide en ce jour d'automne. Le grand portail rouillé du cimetière est cadenassé. La clef a dû être perdue depuis longtemps. De toute façon, qui entre encore ici ? Père Jonathan pousse le petit portail sur le côté et entre dans le lieu sacré.

Au fond du cimetière, le gardien et sa femme terminent de ramasser des branchages. Un chien, dont on ne sait s'il est sauvage ou domestiqué, accueille le visiteur malheureux, en aboyant et en montrant les crocs. Triste ambiance pour une dernière demeure.

À côté des tombes des Sfaxiens chrétiens, qui y reposent depuis des décennies, on trouve des dalles de ciment sous lesquelles reposent les derniers venus. Des migrants.

Père Jonathan est originaire du Nigéria et a bourlingué avant d'arriver en Tunisie, en septembre 2010. Il y a deux ans, il devient responsable de l'église catholique à Sfax et Gabès. Depuis son arrivée

Le cimetière semble à l'abandon. Sfax, Tunisie, septembre 2014.

dans le pays, il aide les migrants et bien souvent, il est la dernière personne à leur rendre hommage. Il marche entre les tombes, s'arrête devant certaines et semble se remémorer pendant un court instant les cérémonies, les membres de la famille et les amis présents ou leur absence, si pesante. Il n'a enterré que deux personnes de Sfax depuis qu'il s'y est installé. Les autres sont des migrants chrétiens, rarement accompagnés, dont on ne peut pas toujours connaître l'identité exacte, faute de papier.

Père Jonathan aurait pu avoir une autre destinée

Il s'est laissé embarquer un moment dans les débuts d'une carrière de

footballeur professionnel. Comme par nostalgie, il continue à jouer régulièrement avec les jeunes étudiants subsahariens présents à Sfax ou les jeunes Tunisiens des quartiers défavorisés. Il ne rate pas un match de son club préféré le FC Barcelone et va au stade pour soutenir le Club Sportif Sfaxien. Curieux, il a voulu s'essayer à autre chose et a pris des cours de boxe. C'est le genre de bonhomme

« Je ne pense pas qu'il existe de bonne et de mauvaise migration. La migration est une caractéristique de l'être humain »

qui ne se laisse pas démonter. Il ne s'effraie pas de menaces proférées par les magouilleurs en tout genre, qui gravitent dans le monde de la migration.

Mais l'univers du foot n'était pas pour lui et ce contemplatif a fini par changer de chemin, pour se lancer dans des études de philosophie et de théologie avant d'être ordonné.

Son métier, c'est aider son prochain, mais jamais il n'a été formé à secourir des migrants et des réfugiés. « La réalité a frappé à la porte, je ne pouvais pas la refermer. » À peine arrivé à Sfax, il répond présent aux appels à l'aide pour faire face à la crise humanitaire qui se déroule au sud du pays.

L'expérience du camp de Choucha

En 2011 alors que la guerre en Libye éclate, la population civile afflue en masse en Tunisie. Un camp est ouvert à quelques kilomètres à peine de la frontière tuniso-libyenne : le camp de Choucha qui accueillera entre 3 et 4 000 migrants. Installés en Libye, ils se



LA CHRONIQUE

Hervé Hamon
ÉCRIVAIN, ÉDITEUR ET CINÉASTE

LES PHARISIENS AU BALCON

J'avoue que j'ai du mal, un peu de mal, et même beaucoup de mal. Cette France qui communie dans la ferveur républicaine, et quasiment dans la religion de la laïcité, ne m'inspire qu'une confiance très modérée. J'aimerais y croire. J'aimerais me laisser aller à l'illusion du tous ensemble, de la tolérance proclamée, de la justice juste. J'aimerais céder à la guimauve. J'aimerais que nous réfléchissions à ce que Juppé baptise « l'identité heureuse » et Cohn-Bendit la multiculturalité assumée. Mais les faits ne sont pas à ce rendez-vous là. Les faits sont hargneux et tenaces.

Ils sont bizarres, les Français, atteints d'une névrose spécifique. Nombre d'entre eux souffrent, les précaires, les fragiles, les marginaux, les exclus, mais la crainte du basculement vers un tel précipice frappe très au-dessus, très au-delà. Et les Français, sinon dans leur ensemble du moins en réelle majorité, se sentent agressés et vulnérables, se plaignent de leur sort qu'ils jugent exceptionnel, oublient de se pencher au dehors, et sont en quête de boucs émissaires. Qu'ils trouvent, parce que les boucs émissaires, surtout les boucs émissaires étrangers, ça se trouve toujours. A fortiori quand des fanatiques leur tendent cyniquement le plateau de la haine.

Et ça donne quoi, au bout du compte ?

Ça donne un pays qui se proclame, et qui est historiquement le pays des droits de l'Homme mais qui bafoue ces derniers assez tranquillement, avec cette bonne conscience hypocrite qui veut qu'on n'est pas comme les autres, qu'on est policés, nous, qu'on a des principes, nous, qu'on incarne une grande nation, nous autres. Les pharisiens sont au balcon, par les temps qui courent. Les grands, les hauts placés, parce qu'ils mentent à tire larigo, parce qu'ils déversent sur toutes les radios du matin leurs « éléments de langage ». Et les petits, les sans aucun grade, les largués, parce qu'ils ne voient de refuge que dans le camp du pire, vraiment du pire.

L'Europe, l'Europe qui n'existe pas institutionnellement, qui n'existe pas politiquement, existe toutefois assez pour nous rappeler qu'en matière d'accueil des réfugiés (notamment des réfugiés politiques), nous sommes plus qu'à la traîne, nous sommes la honte du continent, et d'autant plus la honte que nous n'avons pas honte. L'Europe, toujours, dit qu'envers les étrangers, notre attitude distante, fermée, répressive, notre manque de compassion, sont non seulement des fautes morales mais des erreurs de perspective à long terme. L'Europe, enfin, relève que nos prisons sont indignes, sont lamentables et archaïques, tandis qu'ici ou là, les aboyeurs hurlent au laxisme et voudraient incarcérer plus encore.

Oui, l'Europe dit cela. Et le discours officiel, chez nous, continue de se gargariser, de se rouler dans l'autosatisfaction, de brandir les tables de la loi et d'aligner les mots en isme. La reprise, ce n'est pas seulement une monnaie moins forte et des courbes qui s'inversent. La reprise, ce serait de nous reprendre. ■



© Karen Wilchen

... retrouvent en situation de détresse sur le territoire tunisien, alors que les autorités ne sont pas formées à accueillir ces nouveaux venus. En plus d'avoir très souvent été victimes de menaces et de mauvais traitements pendant leur fuite, ces migrants se retrouvent parqués dans des conditions difficiles. Les tensions entre eux, mais également avec la population locale et les autorités tunisiennes donneront lieu à des affrontements et des morts. « Je suis arrivé à Choucha et je n'ai pas pu repartir. Je me suis retrouvé face à ce que j'avais moi-même vécu, dans les années 90, lorsque j'étais réfugié dans mon pays. » Père Jonathan avait alors 16 ans. Une expérience qui l'a marqué et qui explique en partie sa forte implication pour la défense des migrants.

Après avoir passé près de deux ans à Ben Guerdane, la ville tunisienne la plus proche du camp de Choucha, il retourne à Sfax au printemps 2013, quelques mois avant que le camp ne soit fermé, sans que des solutions ne soient trouvées pour tous les migrants présents sur place. Il continue son travail humanitaire auprès des migrants, une mission qui ne prend jamais fin. « Il est difficile de couper les ponts quand on travaille avec des personnes qui ont fui. » En ville, la migration prend une autre forme. Il y a moins d'urgence,

Une dalle nue du cimetière sous laquelle repose une dizaine de migrants, Sfax, Tunisie, septembre 2014.

« Jamais je n'ai pensé qu'un jour mon travail consisterait aussi à enterrer des morts dont je ne connais pas le nom. »

1 | Mot d'origine algérienne, celui qui brûle les papiers ou les frontières, un harrag est un migrant qui a pris la mer depuis le Maghreb.

mais toujours autant de violence sociale. Et surtout, pour les *harragas*¹, Sfax est une région favorable et stratégique pour les départs vers l'Italie. Il arrive souvent que des naufrages aient lieu au large de cette ville côtière. Selon le Croissant rouge Tunisien quatre bateaux ont fait naufrage à Sfax en 2013 et 2014. Huit personnes sont décédées dont un enfant. Selon l'Organisation interna-

tionale pour les migrations (OIM) en 2014 plus de 3 000 migrants sont morts en Méditerranée sur un total de 4 077 migrants ayant perdu la vie dans le monde entier. En 2013, ils étaient un peu plus de 700 à mourir en traversant la Méditerranée et 1 500 pendant les neuf premiers mois de l'année 2011.

L'organisation des enterrements

Père Jonathan est lui-même migrant et comprend le désir de départ que chacun peut ressentir. « Je ne pense pas qu'il existe de bonne et de mauvaise migration. La migration est une caractéristique de

l'être humain. Nous sommes toujours en mouvement. Nous partons toujours à la recherche de sécurité et de paix. »

Mais la partie la plus difficile de son travail et l'une de ses responsabilités reste d'organiser des enterrements pour ces migrants. Depuis 2012, il a enterré plus d'une vingtaine de migrants chrétiens dans le cimetière de Sfax, morts en mer ou à terre.

Une fois le tour du cimetière achevé, il se fige devant une dalle de ciment poussiéreuse. Pas de croix ou de décoration. Pas de nom. Rien. Rien. On pourrait croire que le sol a simplement été cimenté. Une dizaine de personnes est enterrée ici. Mais pas la moindre trace d'identité, comme si ces personnes n'étaient jamais passées par là. Comme si elles n'avaient jamais existé.

« Aujourd'hui, ma mission se trouve dans l'aide aux migrants et je l'accepte. Mais jamais je n'ai pensé qu'un jour mon travail consisterait aussi à enterrer des morts dont je ne connais pas le nom », dit-il désabusé.

Il dit trouver la situation injuste. Il dit qu'il aimerait pouvoir dénoncer avec plus de vigueur les injustices faites aux migrants. À ces migrants qui meurent seuls. Lui qui est pour la libre circulation ne se fait pas à l'idée que l'on puisse mourir en traversant des frontières.

Et puis, dans les moments de doute, il s'en remet à Notre Dame de Lourdes, qui trône sur son piédestal au bout du cimetière. Elle a pour mission de protéger les défunts enterrés dans le cimetière. Ainsi, peut-être, sont-ils moins seuls dans leur voyage vers l'autre rive. ■

Sana Sboui pour Inkyfada.com, webmagazine tunisien

Bonjour... 20 jours !

Juge des libertés et de la détention : une audience ordinaire de janvier 2015 au tribunal de grande instance de Toulouse. Une juridiction qui se prononce sur la situation des personnes enfermées en centre de rétention plus de cinq jours.

Il y a du monde. Exceptionnellement l'audience du juge des libertés et de la détention se tiendra donc dans une vraie salle d'audience et pas dans le bureau du juge. Quatre personnes du centre de rétention administrative (CRA) doivent aujourd'hui passer devant ce juge. Celui-ci est censé étudier les conditions d'interpellation, vérifier le respect des droits de la personne et voir si une mesure moins coercitive que la privation de liberté peut être envisagée. En théorie l'audience est publique, mais tout le monde ne peut pas rentrer. Les policiers : « On ne prendra pas plus de monde que de places assises ». La juge demande le silence. Certains sortent. Ils attendront dehors et ne pourront même pas apercevoir celui qu'ils sont venus

« Je ne peux pas aller au Congo. Je suis parti depuis presque 30 ans. »

soutenir. La juge appelle le premier nom : « Ah mais ils ne sont pas encore là ! Où sont les retenus ? » Ils arrivent, encadrés des policiers. « Samir avancez-vous, dit la juge. Vous êtes né le 13 mars 1995, à Alger. » Sa famille, ainsi que toute sa classe et ses professeurs sont là pour le soutenir. Jeune majeur, il est lycéen, c'est l'année de son bac. Tout s'enchaîne. Un contrôle d'identité à deux pas de son lycée. Il est arrêté. La préfecture décide de l'enfermer au CRA. L'avocate ne soulève pas d'irrégularité de procédure. Elle demande une assignation à résidence, afin qu'il puisse poursuivre ses cours. La préfecture met en avant le fait qu'il n'a pas de passeport et que sa mère est également en situation irrégulière. Boran, lui sort de prison. Il pensait pouvoir enfin retrouver sa famille en Bosnie. Mauvaise surprise, son passeport est arrivé à expiration durant la période de détention et la préfecture n'a pas pensé à effectuer les démarches

pour établir le laissez-passer à temps. Sans ce document, il n'est pas possible de voyager. « Manque de diligence de la préfecture, dit l'avocat. Elle aurait dû anticiper ». L'avocat fait état de plusieurs jurisprudences ayant sanctionné l'inaction de l'administration, des juges qui ont libéré des personnes retenues dans la même situation. Le représentant de la préfecture se défend mollement : « il n'existe pas de jurisprudences de la cour d'appel de Toulouse allant dans ce sens ».

C'est au tour de Naoufal. Il commence à détailler son histoire. La juge lève les yeux au ciel, s'impatiente, tourne des feuilles. Il sent qu'on ne l'écoute pas. Il s'emmêle mais parvient à expliquer : « Je suis d'accord pour rentrer au Maroc. J'ai d'ailleurs remis mon passeport à la police. Je demande quelques jours pour rassembler mes affaires et organiser dignement mon retour ». Il ne comprend pas. « Je me suis fait avoir par ma copine. Elle ne voulait plus me voir, elle a appelé la police. » Son avocate plaide l'irrégularité du contrôle. Le procès-verbal ne fait état d'aucune violence et rien ne laissait présager qu'il était en situation irrégulière, il n'y avait donc pas lieu de le contrôler. Elle demande sa libération. Rick est le dernier. 28 ans en France. Deux enfants français. Il n'a jamais fait de démarche. En 2012, la préfecture avait déjà tenté de l'expulser au Congo Brazzaville. Il avait refusé. « Je n'ai personne au Congo, répète-t-il. Je ne peux pas aller là-bas. Je suis parti depuis presque 30 ans. »

L'audience aura duré une trentaine de minutes. Quelques minutes pour exposer toutes ces situations. Déjà on passe au suivant. Tout s'enchaîne. Les policiers escortent les retenus au dépôt, sous le palais de justice, dans l'attente du délibéré. Des situations différentes. Le verdict tombe. Le même pour tous, prolongation de la rétention : 20 jours. Pas étonnant que dans les couloirs du centre de rétention ce juge soit surnommé : « Bonjour... 20 jours ! ». ■ **Elsa Putelat**

RENCONTRE AVEC MAURICE RAJSFUS

Une vie d'engagement contre la répression policière

Historien et militant, auteur de nombreux livres sur la police, Maurice Rajsfus a animé pendant vingt ans le bulletin *Que fait la police ?* À 86 ans, il garde toute sa pugnacité.

Qu'est ce qui, dans votre parcours, vous a amené à créer *Que fait la police ?*

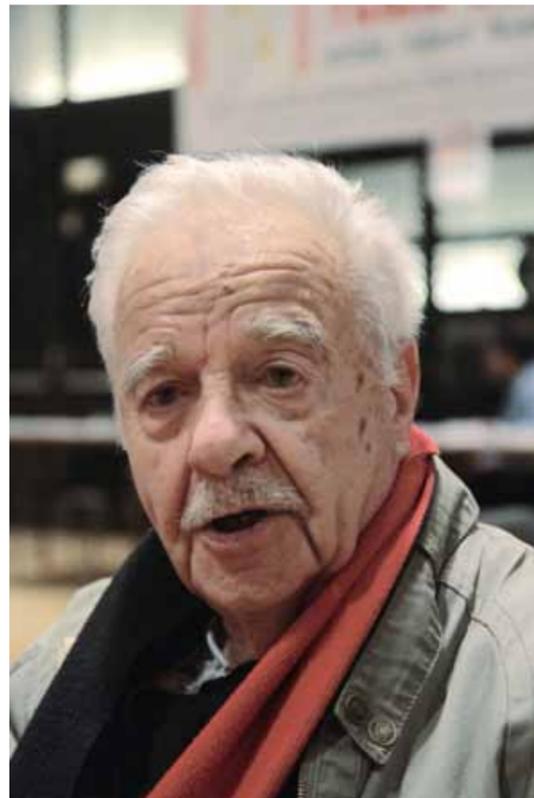
J'ai toujours eu affaire à la police. Mon premier contact a été violent, c'était la rafle du Vel d'Hiv, le 16 juillet 1942. Ma sœur et moi nous avons été relâchés, pas mes parents. Je ne peux pas l'oublier. Il n'est pas exclu qu'une partie des policiers qui ont accompli la rafle ait participé au massacre des Algériens le 17 octobre 1961 à Paris. Quelques années plus tard, ils ont aussi pu collaborer à la répression des étudiants en mai 68. Les policiers ne font peut être pas de politique, mais la police de la République n'est pas vraiment républicaine !

Je suis peut-être un historien de la répression.

J'ai été journaliste durant trente ans tout en restant militant. À la Libération, j'ai adhéré au parti communiste, qui s'est séparé de moi rapidement, parce que je n'étais pas « dans la ligne ». Durant toutes ces années, je me suis battu contre les guerres coloniales, Indochine et Algérie. Et je n'étais pas neutre en mai 68. À l'approche de la retraite, les livres ont pris la suite. Je me suis surtout intéressé à la période de l'occupation nazie. Sur cette époque, il y avait beaucoup à écrire car, si nos compatriotes n'ont pas été majoritairement collaborateurs, nombre d'entre eux ont été indifférents à la répression raciale. Je me suis concentré sur ces livres, ils étaient très lourds et m'ont valu pas mal d'inimitiés, particulièrement un sur Drancy et un autre sur cette « étoile jaune », opération que les policiers ont mise en œuvre.

Comment est né *Que fait la police ?*

En 1993, un jeune, Makomé M'Bolowé, a pris une balle dans la tête à bout portant, dans un commissariat de Paris. Il avait 17 ans. Avec des journalistes, des dessinateurs et des écrivains, on a fait un manifeste pour protester mais il n'a pas eu de suite. Le 6 avril 1994, un an plus tard, avec un ami, nous avons créé l'Observatoire des libertés



Maurice Rajsfus, écrivain.

publiques et le bulletin *Que fait la police ?* L'objectif était de décrire les violences policières en régime démocratique. Le bulletin répertoriait et regroupait les exactions commises par la police qu'on repérait dans les journaux. J'ai des milliers de fiches sur les bavures policières. Un réseau d'informateurs nous envoyait les coupures de la presse de province. Au moment où nous avons créé le bulletin, la presse en disait beaucoup plus qu'actuellement : c'était une période de contestation avec de grandes manifestations, les journalistes rendaient compte de toute cette agitation. Aujourd'hui la presse nationale se désintéresse de plus en plus des



Visuel d'une carte postale du bulletin *Que fait la police ?* Observatoire des libertés publiques.

petites informations concernant les « bavures ». Bizarrement, c'est dans les journaux gratuits qu'on les obtient. Nous commentions la situation par des petits textes. Dans un livre, *Face à la marée bleue, dix ans de Que fait la police*, nous avons regroupé ces éditos. Le bulletin mensuel a connu 120 numéros. Il avait 300 abonnés, j'avais un contact avec chacun d'entre eux. Après être passé sur internet, le site avait plus de 1000 visites par jour. Je ne savais pas qui consulter, je ne savais plus à qui je m'adressais, il n'y avait plus d'échanges. Alors j'ai arrêté, c'était en avril 2014, il y a six mois. Durant vingt ans, en faisant ce bulletin, j'ai bien plus eu l'impression de faire mon métier de journaliste qu'en travaillant dans la presse.

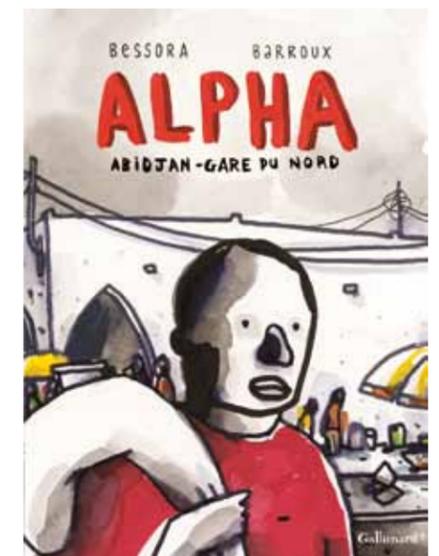
Qu'éprouvez-vous après les attentats des 7 et 9 janvier ?

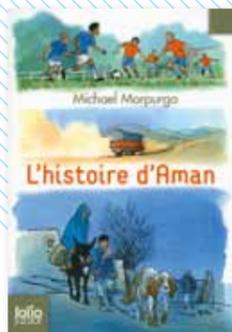
Depuis le 7 janvier, je suis malheureux. Je connaissais les gens de Charlie, particulièrement Tignous, qui avait illustré certains de mes livres, et Charb également. Mais ce qui m'étonne c'est qu'on a voulu, au travers des trois policiers morts, glorifier toute la police française alors que nous savons bien qu'elle n'est ni meilleure ni pire qu'avant. Je crains aussi la remise en cause des libertés et la droite qui pousse au crime. Manuel Valls a parlé d'apartheid, moi je sais que des policiers harcèlent toujours les jeunes dans les banlieues en les traitant de « bougnoules » et de « négros ». Je ne réagis pas en tant qu'ancienne victime, je suis peut-être un historien de la répression. — **Propos recueillis par Élisabeth Dugué**

Carnet de route

Bessora et Barroux, *Alpha, Abidjan-gare du Nord*, Gallimard, 2014, 128 pages, 20,90 €.

« En principe, tu ne décides pas de la route, c'est la route qui décide pour toi ». Il en va ainsi du voyage d'Alpha, qui parmi tous les chemins possibles (plus chers, moins chers, très dangereux, moins dangereux) traverse la Côte d'Ivoire, le Mali, le désert, le Maroc, l'océan... Des milliers de kilomètres. Par étapes. Avec de longues escales, à Gao, à Kidal, à Oujda. Sa femme et son fils ont pris la route six mois auparavant, sans visa, pour rejoindre Paris où la belle-sœur tient un salon de coiffure près de la gare du Nord. Alpha n'a aucune nouvelle d'eux depuis. Peut-être sont-ils dans un camp, peut-être sont-ils à la gare, peut-être ne sont-ils plus. Il part à leur recherche. Il veut avancer. La tension du récit suit un rythme puis un autre. Se répondent des textes concis, écrits à la main tels des notes prises par Alpha sur un carnet, et des dessins beaux au feutre noir et dans un lavis de gris, éclairés parfois par une touche de couleur vive. C'est sobre, c'est fort. Barroux est connu pour ses illustrations dans la presse et la littérature jeunesse ; l'idée de l'ouvrage lui est venue d'une rencontre avec un homme sans papiers. L'auteur avec qui il a choisi de travailler, Bessora, a obtenu le Grand Prix littéraire d'Afrique noire en 2007 pour *Cueillez-moi jolis Messieurs*. Tous deux nous donnent à voir par les faits le parcours de cet « aventurier » Alpha. Ce qu'exister veut dire quand on est ébéniste à Abidjan et que l'on pense retrouver la vie et les siens à la gare du Nord de Paris. — Maya Blanc

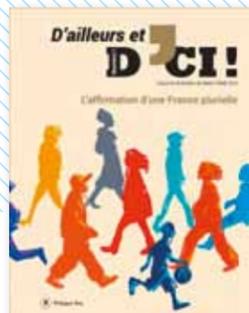




Le sort d'un jeune Afghan

Michael Morpurgo, *L'histoire d'Aman*, Gallimard jeunesse, collection Folio junior, 160 pages, 5,90 €. Dès 10 ans.

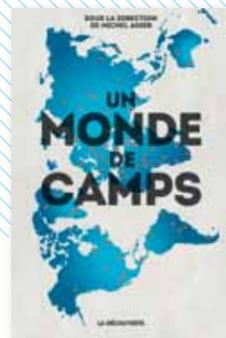
Un jeune Anglais, Matt, apprend que son copain Aman va être expulsé avec sa mère vers leur pays d'origine, l'Afghanistan, alors qu'il vit depuis six ans à Manchester. Révolté, le garçon réussit à convaincre son grand-père, ancien journaliste, de rendre visite à Aman au centre où il est interné. Le roman donne alors la parole à Aman qui raconte son histoire : l'irruption des talibans dans sa ville natale de Bamiyan, la mort de son père, la vie misérable et menacée dans les grottes, puis la décision de fuir et le long chemin de l'exil et de la clandestinité, avec son lot de souffrances et d'humiliations (les passeurs cyniques, l'étouffement dans les camions, la peur permanente...) mais aussi de rencontres réconfortantes, et pas seulement chez les humains ! Puisque c'est à une chienne, Ombre, qu'il devra son salut, y compris lors du dénouement heureux (Aman et sa mère obtiennent l'asile en Angleterre) auquel la mobilisation de Matt, de son grand-père et de leurs amis a largement contribué. Michael Morpurgo, l'un des meilleurs romanciers anglais pour la jeunesse, expose la situation des demandeurs d'asile de façon claire et bien documentée. Il sait trouver les mots pour communiquer son empathie à ses jeunes lecteurs et leur proposer information et réflexion à travers une histoire personnelle émouvante qui met en avant les valeurs de solidarité et d'amitié. — Françoise Ballanger



Le visage d'une France plurielle

Sous la direction de Marc Cheb Sun, *D'ailleurs et d'ici n°1; l'affirmation d'une France plurielle*, Philippe Rey, 2014, 144 pages, 15 €.

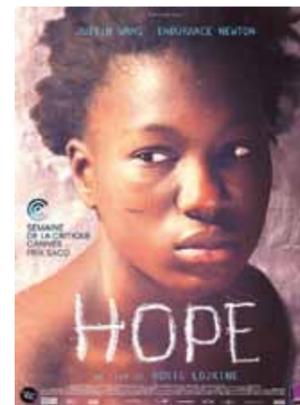
Auteur, journaliste, militant, Marc Cheb Sun multiplie depuis des années les initiatives pour la reconnaissance d'une France multiculturelle : entre autres, la co-fondation du magazine *Respect Mag* ou l'« appel pour une République multiculturelle et postraciale » (en 2010, avec Pascal Blanchard, François Durpaire, Rokyaya Diallo et Lilian Thuram). Le livre *D'ailleurs et d'ici*, qui vient d'être publié sous sa direction, est un nouveau plaidoyer contre les replis identitaires et la peur des métissages. Son originalité est d'avoir choisi une approche concrète plutôt qu'un long discours, propre à séduire pour mieux convaincre. Conçu comme un magazine, il alterne reportages, fictions inédites, portraits, brèves et témoignages de toutes sortes pour faire apparaître le visage d'une France plurielle, dynamique, créatrice, découverte grâce à de très nombreux exemples, variés et stimulants. Les sujets de réflexion comme le langage ou le poids de l'histoire sont largement abordés, mais la priorité va aux créations artistiques – plastiques, littéraires, musicales – avec des encadrés donnant adresses et infos. C'est également un livre très visuel, particulièrement réussi sur le plan esthétique, avec une large place accordée aux illustrations, aux photographies, dans une mise en pages inventive, élégante et claire. — F. B.



L'«encampement» du monde

Sous la direction de Michel Agier, *Un monde de camps*, La Découverte, 2014, 424 pages, 25 €.

Cet ouvrage collectif réunit près d'une trentaine de contributions, qui dessinent au total tout un « paysage » mondial des camps, du Moyen-Orient à l'Afrique, du cœur de l'Europe à l'Amérique latine, du plus ancien (Chatila), au plus vaste (Dadaab au Kenya), en passant par les baraquements des travailleurs népalais au Qatar ou la jungle de Calais. Chaque monographie étudie un camp particulier, mais la diversité même des cas présentés et leur nombre permet de mesurer l'ampleur du phénomène et d'analyser ce qui se joue là, aussi bien au niveau de la politique des États ou des institutions internationales, des ONG et acteurs humanitaires, qu'au niveau humain, à travers le vécu des personnes « encampées », qu'il s'agisse de réfugiés, de déplacés, de migrants, de retenus... Douze millions de personnes, au moins, vivant dans ces « hors-lieux » officiellement répertoriés, sans compter les millions qui peuplent les campements informels. Dans une introduction synthétique très éclairante, Michel Agier rappelle que l'existence des camps n'est pas une solution provisoire à des désordres circonstanciels, mais elle est durablement inscrite dans un monde globalisé qui tend à organiser la mise à l'écart de parias indésirables. Lesquels manifestent cependant leur capacité de résistance à la déshumanisation : « toutes les recherches empiriques sur les camps [...] montrent que ces lieux sont l'objet de soins, personnels ou collectifs, de rites quotidiens et d'arrangements esthétiques, qu'ils sont donc très éloignés des représentations qu'on donne généralement des migrants et des réfugiés vivant dans un monde chaotique et souillé ». — F. B.



HOPE UNE « FICTION-DOCUMENTAIRE » SUR L'IMMIGRATION

UN FILM DE BORIS LOJKINE, PRIX DE LA SACD (SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES), DÉCERNÉ À CANNES EN 2014.

Le réalisateur est français, né en juillet 1969. Professeur de philosophie, dont les qualités de cinéaste s'affirment avec deux documentaires : *Ceux qui restent* en 2005, et six ans après, *Les âmes errantes*. Deux films tournés au Vietnam qui explorent les voies du souvenir à travers les traumatismes de la guerre, et aussi de l'impossible deuil malgré l'éloignement dans le temps. Ces deux premiers films témoignent d'une sensibilité particulière à l'expérience humaine et de réelles prédispositions à l'art cinématographique. Un pas de plus est franchi avec *Hope*. Il quitte le genre documentaire pour s'attaquer à une fiction, mais elle-même fortement documentarisée ! Pour décrire l'odyssée dramatique de migrants d'Afrique noire, le réalisateur a écrit l'histoire d'une rencontre entre un Camerounais, Léonard, qui traverse le Sahara pour remonter vers l'Europe, et une jeune femme nigériane, Hope, qui se fait passer pour un homme dans un groupe de *harragas* (ceux qui brûlent les papiers ou les frontières). En fait, son scénario d'origine était plus compliqué et romanesque. Léonard la sauve d'un viol, et Hope lui demande protection. Pas question pour le cinéaste d'aller chercher des comédiens professionnels, car cela aurait sonné faux. Le casting s'est donc déroulé à chaud, dans le milieu des migrants au Maroc. Endurance, la femme qui incarne Hope, vivait avec son bébé en mendiant devant la mosquée. Justin Wang, le Léonard de l'histoire, vivait d'expédients. Tous deux avaient fait la

traversée du Sahara et étaient dans l'attente d'un départ. Certains autres protagonistes et figurants avaient un passé de bandits et de trafiquants. Celui qui joue le rôle du terrible « Chairman » nigérian avait lui-même assuré ce rôle dans la réalité à Tamarrasset. Une manière de leur faire jouer leur propre vie avec toute la technique du cinéma. Que nous apporte ce film, dont le scénario a été modifié au contact de la réalité rencontrée pendant le tournage ? Une information pertinente sur les dangers rencontrés par les migrants, qui sont de toute sorte. C'est un coup de projecteur sur l'immigration vue de l'intérieur. D'un côté, les migrants ont affaire à une mafia sans foi ni loi qui prétend jouer les passeurs, mais qui de fait les exploite, les terrorise et vole leur maigre argent. De l'autre, la police et l'armée du pays traversé les maltraitent et les refoulent sans ménagement. Malgré la beauté des paysages naturels et la douceur qui unit Léonard et Hope (au nom prometteur ou ironique vu la situation qu'elle vit) le film est terrible dans la description d'un monde inhumain, sans pitié. On en sort révolté par le scandale permanent qui entoure les circuits de l'immigration avant le passage plein de périls en Europe, le plus grand des « paradis artificiels » de notre monde. Et puis, le réalisateur apporte un éclairage particulier sur le sort des femmes migrantes, leur plus grande vulnérabilité dans un milieu masculin, brutal et plein de préjugés. Un beau film engagé. — Alain Le Goanvic, *Pro-fil*



À SIGNALER

Coffret DVD de deux films de Marcel Trillat, réalisés à 43 ans d'intervalle : *Étranges étrangers* (50 minutes, 1969) et *Des étrangers dans la ville* (69 minutes, 2013). Un outil indispensable pour l'histoire et la mémoire de l'immigration en France.

PRO-FIL est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



MIGRANTES

Un projet artistique pour rendre visible la migration au féminin



© Mariam Osmont

l'écriture pour des mises en forme fictionnelles, filmées, photographiées, enregistrées. À la suite de ces divers ateliers, des installations artistiques ont été présentées localement et sont appelées à circuler plus largement dans les quatre pays. Des étudiants, associés au projet ont réalisé des vidéos proposant des interviews des femmes rencontrées, consultables en ligne : autant de portraits passionnants de femmes ayant migré en France, devenues leaders dans leur domaine, plasticienne, avocate, sociologue, ou cinéaste. Parallèlement aux activités artistiques, sociales et éducatives, se déroule un programme de tables rondes qui développe un volet scientifique et universitaire du projet. Un colloque s'est tenu les 12 et 13 mars avec des sociologues, urbanistes et artistes de plusieurs pays sur le thème de la « Visibilité des femmes migrantes dans l'espace public ». Le numéro d'avril-mai 2015 de la revue *Hommes et migrations* publiera un dossier consacré à la thématique du projet. — **Françoise Ballanger**

Dans la jungle érythréenne de Norrent-Fontes, une femme dans un campement près de la dernière station essence avant Calais, décembre 2009.

Comme l'a montré le dossier du *Causes communes* n°78 (octobre 2013), la part des femmes dans les migrations est largement méconnue et insuffisamment étudiée. Pourtant elles constituent aujourd'hui près de la moitié des flux migratoires et offrent des profils de plus en plus diversifiés. C'est en partant d'un constat similaire que le projet européen *Une Odyssée moderne - Mémoire et devenir des femmes migrantes* a été lancé pour interroger la situation des femmes migrantes en Europe et leur visibilité dans l'espace public. L'objectif est de déconstruire une fausse image des femmes migrantes : êtres faibles, victimes soumises, de niveau scolaire peu élevé et en marge de la société... Pourtant,

actives et engagées, elles veulent être des citoyennes à part entière dans leur pays d'accueil comme dans leur pays d'origine. L'originalité du projet repose sur l'approche choisie pour renouveler le regard, puisque c'est par le biais de l'art que ses différents acteurs font découvrir le vécu des femmes migrantes, leurs talents, leurs engagements, leurs aspirations. Conduit grâce au partenariat entre équipes de quatre pays – France, Roumanie, Belgique, Turquie – ce projet culturel met à contribution des auteurs, des artistes de théâtre et d'arts visuels pour encadrer différentes activités, notamment auprès des jeunes. Selon les lieux et les équipes, ceux-ci ont ainsi pu rencontrer et surtout écouter les femmes migrantes, travailler

EN SAVOIR PLUS

www.odysseemoderne.eu

CAMPAGNE

Les valeurs ajoutées de la France

L'évolution de courants nationalistes en France et en Europe, l'ancrage d'un racisme décomplexé, de préjugés toujours tenaces conduisent à un rejet presque banal de l'étranger. La remise en cause du droit du sol, de l'aide médicale aux plus vulnérables ou la revendication de la préférence nationale sont tant d'idéologies porteuses de régression.

La banalisation de ces idées et l'accoutumance d'une certaine partie de l'opinion publique confortent les combats idéologiques de ceux qui prônent le repli et la division, agitent les peurs et entretiennent l'idée d'une immigration menaçante. Depuis plus de 75 ans, La Cimade se situe aux côtés des exclus, elle les accompagne dans la défense de leurs droits. Les violations des droits des personnes étrangères, mineures ou adultes, sont quotidiennes. Aux blessures de l'exil s'ajoutent la peur, la précarité et l'exclusion. Notre mémoire nous enseigne que nous sommes et devons être des sentinelles, en état de vigilance face aux dérives actuelles dont on ne sait que trop où elles conduisent. Apprendre de l'Histoire c'est aussi en considérer les aveuglements.

Lancement d'une campagne

C'est dans ce contexte que La Cimade a choisi d'interpeller un large public autour des valeurs qui lui sont chères, celles de notre République : l'accueil, l'égalité, la fraternité et la liberté. Cette interpellation prend la forme, depuis novembre 2014, d'une campagne de sensibilisation intitulée « Valeur ajoutée : en France, l'étranger n'est ni un problème ni une menace ». Des milliers de personnes ont suivi La Cimade dans cette initiative puisque, déjà, nous enregistrons plus de 32 000 signatures et près de 470 témoignages. Outre les signatures collectées,



de nombreuses personnalités comme Jean-Louis Trintignant, Guy Bedos, Noëlle Chatelet, Boris Cyrulnik, Clarika, le Groupe Zebda, Jean-Jacques Nyssen, Bernard Faivre d'Arcier, François Marthouret ou encore Paul Andreu nous ont rejoints avec force et conviction pour promouvoir le vivre ensemble.

Dans toutes les régions, les militants mettent en place de nombreuses actions afin de contribuer à déconstruire les préjugés sur les migrants.

Sensibiliser

Des occasions de créer des soirées débats au cours desquelles le public, parfois hostile à ces problématiques, peut confronter ses ressentis avec les membres des associations impliquées ou des intervenants. Sensibiliser, faire réagir, provoquer la rencontre et surtout générer du dialogue et des échanges. Autre initiative récente, le lancement du cycle de rencontres publiques, intitulé *Les Rencontres de La Cimade* en partenariat avec l'hebdomadaire *L'Obs*, la revue *Esprit* et France Culture. L'intervention du philosophe Michaël Foessel a été très appréciée lors de la première rencontre du 12 janvier à Paris sur le thème « L'étranger est-il mon égal ? ». L'objet de ces rencontres, invitant des personnalités du monde intellectuel et universitaire à intervenir sur la base d'une expérience vécue d'immersion de quelques heures au sein d'une activité Cimade, vise notamment à sensibiliser le public sur une autre conception de l'étranger, nourrir une approche éthique des migrations. — **Véronique Linarès**



Retrouver tous les témoignages et vidéos sur le site de la campagne. www.valeurajoutee.lacimade.org

**N'ALLEZ JAMAIS SEUL A LA POLICE
PHOTOCOPIEZ VOS PAPIERS**

هوروا ابراقكم
لا تذهب البتة الى البوليس وحدك



ATTENTION!

POUR TOUT PROBLEME DE SECURITE,
VOUS POUVEZ CONTACTER

che éditée par « IMMIGRATION » journal commun à l'ACFAL-CIMADE (Lyon) - 68 rue Rachais 69 007 Lyon - tél. 72 98 58. La commander au journal.